

Espagne

# MAGHANIA

## Franchir la frontière infranchissable

Maroc

Rapport de mission sur la vulnérabilité des migrants  
et des réfugiés subsahariens à la frontière algéro-marocaine

Algérie



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK  
RESEAU EURO-MEDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME  
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان



Copenhague–Décembre 2013  
Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme  
Vestergade 16 - 1456 Copenhague K - Danemark  
Téléphone +45 32 64 17 00 - Télécopie +45 3264 17 02  
www.euomedrights.org

© Copyright 2013 Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme

### Informations bibliographiques

ISBN: 978-87-92990-23-5

**Titre :** Maghnia: Franchir la frontière infranchissable – Rapport de mission sur la vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à la frontière Algéro-marocaine

**Auteur de rapport :** Davide Gnes

**Auteur collectif :** Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme (REMDH)

**Publication :** Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme (REMDH)

**Date de publication :** Décembre 2013 – 64 pages

**Langue d’origine :** anglais

**Traduction en français :** Sandrine Pulvar

**Traduction en arabe :** Adli Hawwari

**Graphisme et mise en page:** Zéna Khairallah

**Termes de l’index :** Droits de l’homme, Migrations, Asile, Droits socio-économiques, Expulsion, Protection

**Termes géographiques :** Algérie / Pays méditerranéens/ Maghreb

**Crédit photo :** Fouad Hassam/ Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme

Ce rapport est publié grâce au généreux soutien de l’Agence danoise d’aide au développement international (Danida) et de l’Agence internationale suédoise de coopération au développement (Sida).



Le contenu de ce rapport appartient au Réseau euro-méditerranéen des droits de l’Homme et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant la position de Danida ou de Sida.

## Résumé

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) a mandaté, en novembre 2012 et juin 2013, deux missions de terrain à Maghnia, une ville à la frontière marocaine, pour enquêter sur la situation de sa population de migrants et réfugiés subsahariens.

Le point de passage de la frontière entre Maghnia et Oujda, sa contrepartie du côté marocain, demeure somme toute l'un des plus importants carrefours migratoires d'Afrique du Nord. Ces dix dernières années, des milliers de migrants ressortissants de pays subsahariens y ont transité, mais en raison de la « sécurisation » et de l'externalisation des politiques migratoires européennes, un nombre croissant d'entre eux se retrouvent aujourd'hui « bloqués » à la frontière.

Les résultats de la mission mettent en exergue les conditions de vie déplorables des migrants et des réfugiés dans cette ville-frontière, corroborant les conclusions similaires des organisations présentes du côté marocain. Les expulsions du et vers le Maroc – effectuées illégalement – sont fréquentes et touchent une écrasante majorité de la population, visant aussi des groupes vulnérables tels que les femmes et les mineurs non-accompagnés. Au cours de leur séjour à Maghnia, les migrants et les réfugiés affrontent également de nombreux autres abus de la part des autorités algériennes, qui comprennent – sans être exhaustif – des arrestations et la détention arbitraires, des vols, des coups ou autres actes violents, etc. Ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière, au Maroc, vivent la même chose.

Les piètres conditions hygiéniques ont de tragiques conséquences sur l'état de santé des migrants, particulièrement dans le cas de maladies chroniques. Par ailleurs, la violence des forces de l'ordre et des gardes-frontières est la première cause de blessures. Bien qu'ayant en principe un droit d'accès aux hôpitaux, l'attitude des autorités et personnels de santé algériens vis-à-vis des migrants irréguliers les dissuade de rechercher de l'assistance médicale. Les conditions de travail relèvent souvent de l'exploitation et les abus exercés par les employeurs sont fréquents. En dépit de la ratification par l'Algérie de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, les migrants en situation irrégulière à Maghnia n'ont concrètement aucun droit et vivent dans un climat permanent de peur de l'arrestation et de l'expulsion.

Le REMDH a également enregistré la présence d'un certain nombre de réfugiés, parmi lesquels des mineurs, bien que beaucoup d'entre eux ne soient pas informés de la présence du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans le pays ni de la possibilité de faire une demande d'asile. Dans un tel contexte, la présence limitée du HCR

dans les régions frontalières, où les réfugiés sont les plus vulnérables, est très problématique. Cependant, à la lumière des carences dans le régime d'asile algérien, même ceux qui sont enregistrés ont peu d'espoir d'accéder aux droits économiques et sociaux élémentaires.

La situation des migrants subsahariens à Maghnia, loin d'être un problème local, n'est qu'un exemple des flagrantes violations des droits de l'Homme exercées dans la zone euro-méditerranéenne à l'égard des migrants et des réfugiés. L'Algérie et le Maroc ne peuvent plus nier être au carrefour d'itinéraires migratoires majeurs et doivent assumer leur rôle de pays *d'accueil* pour les migrants et les réfugiés. Alors que l'Algérie et le Maroc se sont attelés à défendre et à protéger les droits de leurs ressortissants vivant à l'étranger, ils échouent aujourd'hui à agir en faveur de leurs propres populations immigrées. Si les conséquences de cette posture peuvent être directement constatées en des lieux tels que Maghnia – où la dignité humaine est bafouée quotidiennement – les effets à long terme restent à découvrir et peuvent gravement affaiblir les futurs combats en faveur des droits des migrants à travers le monde.

L'Algérie et le Maroc ne sont toutefois pas les seuls responsables. De plus larges considérations géopolitiques mènent aujourd'hui ces deux pays à une coopération rapprochée avec l'Union européenne (UE) dans un certain nombre de secteurs comprenant la gestion de l'immigration et le contrôle des frontières. Dans sa manifestation actuelle, la coopération institutionnelle concernant la migration entre les deux rives de la Méditerranée affaiblit davantage la protection des migrants et des réfugiés présents dans la région. A défaut de possibilités d'accès légal au territoire européen, les migrants n'ont d'autre choix que de se tourner vers des moyens irréguliers et périlleux pour voyager. Parallèlement, le besoin de protection devient de plus en plus difficile à prouver et l'institution même du droit d'asile, ainsi que des obligations qu'il engendre, se détériorent.

Les autorités algériennes et marocaines ne sont pas, dans un tel contexte, les seules à devoir établir un cadre et une législation qui soient en accord avec les conventions internationales. Il appartient également à l'Union européenne et aux états membres de garantir que les accords signés avec les États tiers ne favorisent ou ne tolèrent les permanentes violations des droits des migrants et des réfugiés.

# Table des matières

- 2 Introduction
- 3 Méthodologie
- 5 Première partie : La migration subsaharienne vers l'Algérie et le cadre juridique réglementant immigration et droit d'asile dans le pays
  - 5 L'évolution de l'immigration subsaharienne vers l'Algérie
  - 8 Les itinéraires migratoires à travers l'Algérie
  - 9 Les droits des migrants et des réfugiés en Algérie
- 14 Deuxième partie : Maghnia et ses communautés
  - 14 Maghnia, un carrefour de migrations
  - 17 Les communautés de Maghnia
- 21 Troisième partie : Résultats de la mission et vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à Maghnia et ses environs
  - 21 Franchissements de frontière et expulsions : brutalités et violences exercées par la police des frontières et par d'autres forces de l'ordre en Algérie et au Maroc
  - 27 Accès à la protection et au HCR
  - 30 Accès aux droits sociaux et économiques : offres d'emploi et conditions de travail
  - 34 Accès aux droits sociaux et économiques : le logement et la santé
  - 39 Focus sur des groupes vulnérables: la situation des femmes et des mineurs
- 44 Conclusion
- 46 Recommandations
- 50 Références
- 53 Annexe 1: Présentation des communautés migrantes de Maghnia
- 54 Annexe 2: Liste des répondants



## Introduction

La route qui sépare les villes d'Oujda et de Maghnia – distantes de 27 km et situées respectivement au Maroc et en Algérie – est l'un des principaux carrefours migratoires de l'Afrique du Nord. C'est aussi un des endroits principaux d'où les autorités marocaines et algériennes expulsent les migrants en situation irrégulière de leur sol. La frontière est pourtant fermée depuis 1994, les expulsions se déroulent ainsi en toute illégalité, sans aucun respect des dispositions protectrices des droits des migrants et des réfugiés, qui sont abandonnés en situation de grande précarité de part et d'autre de la frontière.

De nombreux rapports ont été publiés au sujet de la désastreuse condition des migrants et des réfugiés d'Oujda, mais aucune étude d'ampleur similaire n'a été réalisée à Maghnia. Pourtant, un certain nombre de rapports alarmants publiés par des organisations humanitaires et de défense des droits de l'Homme témoignent de l'état lamentable des migrants franchissant la frontière, de la présence de réseaux de trafic d'êtres humains ou d'autres organisations criminelles sévissant entre les villes d'Oujda et Maghnia, et de la banalisation des violations des droits de l'Homme commises par les autorités algériennes ou marocaines lors des expulsions de migrants. Parallèlement, les syndicats locaux et les organisations de la société civile en Algérie rappellent régulièrement la précarité des conditions de vie des migrants et l'absence de protection des réfugiés dans ce pays. La situation des migrants et des réfugiés dans la ville de Maghnia est rendue particulièrement préoccupante par l'absence totale d'organisations non gouvernementales (ONG) dans la ville et ses banlieues. Cela contraste fortement avec la ville d'Oujda, dans laquelle des organisations de la société civile offrent des services élémentaires aux populations migrantes.

Dans un tel contexte, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) a mandaté deux missions de terrain à Maghnia et dans sa périphérie : une première en novembre 2012 et une seconde en juin 2013. L'objectif était d'enquêter sur la situation des migrants et des réfugiés subsahariens présents à Maghnia. Les missions se sont plus particulièrement intéressées aux sévices infligés par les autorités, à l'accès à l'assistance, aux conditions de vie, de travail et de santé, ainsi qu'à la situation particulièrement fragile des femmes et des mineurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les femmes migrantes et réfugiées sont souvent dépeintes comme un groupe très exposé au risque d'agressions sexuelles, à la violence sexiste et à la traite.

Ce rapport n'as pas la prétention d'être un compte-rendu exhaustif de la situation des migrants et des réfugiés de Maghnia, mais il aspire à fournir un travail préliminaire d'information aux organisations internationales, à la société civile et aux responsables politiques. Le rapport présente en premier lieu la méthodologie employée pour réunir les données et l'information et se décline ensuite en trois parties. La



première partie propose une vue d'ensemble du contexte migratoire en Algérie – plus spécifiquement, des routes empruntées et du cadre juridique s'appliquant aux migrants et aux réfugiés dans le pays. La deuxième partie se focalise sur Maghnia, d'abord en dépeignant la transformation de la ville en un important lieu de transit pour les migrants en Afrique du Nord, et en fournissant des informations sur les communautés installées à Maghnia. La troisième partie expose les résultats de la mission, elle se réfère également à des rapports déjà publiés concernant : 1) Les franchissements de frontière et les expulsions du ou vers le Maroc, 2) L'accès à la protection et au HCR, 3) L'emploi et les conditions de travail, 4) La santé et le logement et 5) La situation des groupes particulièrement vulnérables, les femmes et les mineurs.

Enfin, à la lumière des abus infligés aux migrants et aux réfugiés à Maghnia, et plus largement dans toute l'Algérie, mais aussi face à l'accroissement de la coopération entre l'Union européenne et ses voisins du Sud sur le plan de l'immigration, le rapport se termine par une série de recommandations du REMDH adressées aux autorités algériennes et marocaines, à l'Union Européenne et à ses états membres, au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées de l'Union Africaine, ainsi qu'aux acteurs locaux et internationaux de la société civile.

## Méthodologie

La délégation du REMDH s'est appuyée sur des techniques de recherches qualitatives afin de réunir des données à propos de la situation des migrants et des réfugiés à Maghnia. Cela comprend : des visites sur le terrain et des observations, des entretiens semi-structurés, enregistrés ou non, avec des répondants sur place, des conversations et des entretiens contextuels non-enregistrés avec des membres des communautés migrantes, à Maghnia ou en d'autres lieux – par exemple à Tlemcen et Oran<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les missions ont été préparées par des délégués d'une organisation algérienne (Fouad Hassam, SNAPAP) et d'une organisation marocaine (Ammari ElHassane, Association marocaine des droits humains). Ils ont établi un réseau de contacts au sein des communautés migrantes vivant à Maghnia et à Oran, ce qui a facilité l'accès à la communauté de Maghnia.

La première mission a été entreprise avec pour objectif principal d'accéder aux différentes communautés de migrants vivant à Maghnia et ses environs. Elle a également permis de créer un premier contact avec les réseaux des migrants issus de différentes communautés qui ont pu, dans un second temps, compléter l'information collectée et la replacer dans son contexte. Leur aide et leurs conseils à cet égard ont été essentiels. Au cours de la première mission, les délégués ont aussi pu visiter quelques camps précaires (appelés « ghettos »), dans

lesquels les communautés subsahariennes se sont établies. Ils y ont recueilli des éléments visuels, tels que des photos et de courtes vidéos, témoignant des conditions d'habitation et de santé des migrants et des réfugiés qui vivent dans ces zones. Les délégués ont en outre recueilli des informations complémentaires à Oran, où ils ont rencontré les membres de la communauté migrante subsaharienne vivant dans le secteur d'El-Hassi, un bidonville dans les quartiers sud-ouest de la ville, ainsi qu'à Tlemcen, où ils ont rencontré des représentants de ces migrants logés dans la ville<sup>3</sup>. Enfin, les délégués ont rencontré des membres de la société civile concernés par ces questions - journalistes, ecclésiastiques ou personnes privées portant assistance aux migrants - afin de rassembler davantage de renseignements sur la situation générale des Subsahariens vivant ou transitant par l'Algérie.

<sup>3</sup> La ville de Tlemcen est un point stratégique sur l'itinéraire migratoire vers le Maroc, car elle se trouve relativement proche de la frontière (à 52 km à l'est de Maghnia), mais propose une meilleure discrétion. Au moment de la visite, on dénombrait environ 100 à 120 migrants, venant essentiellement du Mali et du Cameroun, logés dans un simple dortoir en ville. Le REMDH avait prévu d'enquêter davantage sur la situation des migrants vivant à Tlemcen mais l'intervention de la police algérienne, qui a fermé le dortoir et reconduit ses habitants à la frontière et les a forcés à quitter la ville et aller à Oran, Temouchen, Sidi bel Abbès et Maghnia.

La seconde mission s'est quant à elle davantage attelée à réunir les récits originaux des migrants et des réfugiés eux-mêmes. Les délégués ont pu au total s'entretenir avec dix-huit personnes à Maghnia, dont quatre mineurs. Lorsque cela a été possible, et avec l'accord des personnes concernées, les entretiens ont été enregistrés – tout en garantissant que la confidentialité et l'anonymat seraient préservés. Dans les autres cas, les délégués se sont assurés qu'au moins deux personnes étaient présentes lors des entretiens, de façon à fournir un compte rendu fiable des informations. En marge des entretiens planifiés, les délégués ont aussi pu avoir des échanges individuels informels, et participer à des discussions de groupe dans les camps choisis. Ces éléments plus généraux ont été utiles pour établir le contexte et étayer les entretiens. Enfin, lors de leur présence à Maghnia, les délégués ont également pu attester des violations des droits de l'homme exercées par les autorités algériennes sur les migrants et les réfugiés présents dans la région.

Au cours des deux missions, il a été difficile d'accéder aux migrants et aux réfugiés de Maghnia. Les communautés sont en général structurées par nationalités ou par ethnies et répondent à une hiérarchie plutôt rigide. Ceci est d'autant plus vrai pour les migrants vivant dans les environs de la ville. Les Africains subsahariens situés aux alentours vivent habituellement de façon très précaire, au bord d'un ruisseau. Dans ce cadre, c'est le dirigeant de la communauté, appelé le « chairman », qui, à l'aide de son lieutenant et de ses officiers, est en charge de leur sécurité. Ils s'occupent aussi de recevoir les différents intervenants qui souhaitent avoir accès aux migrants et aux réfugiés de Maghnia, y compris les ONG. Ainsi, lorsqu'un chef de communauté a refusé de rencontrer la délégation, ou de la laisser rencontrer ses compatriotes, les délégués n'ont pas pu avoir d'échanges avec ces personnes. Comme cela sera développé plus bas, cela a également eu une incidence pour s'entretenir avec les femmes et les mineurs.

## Première partie

# La migration subsaharienne vers l'Algérie et le cadre juridique réglementant immigration et droit d'asile dans le pays

## L'évolution de l'immigration subsaharienne vers l'Algérie

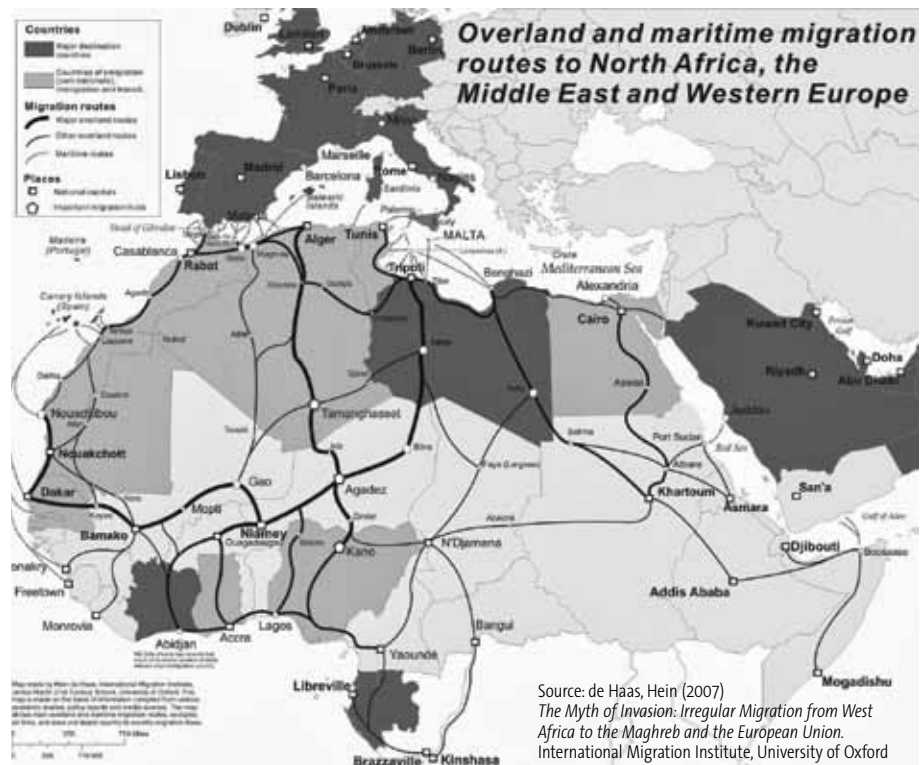
<sup>4</sup> L'économie locale a vécu d'une migration régionale saisonnière essentielle pendant plus de trente ans. Des liens culturels et sociaux historiques ajoutés à la proximité géographique ont joué un grand rôle dans le maintien de ces flux, qui s'organisent souvent de façon saisonnière. Les migrants maliens, mauritaniens et nigériens, poussés par le manque de perspectives économiques et par le chômage, s'installent généralement dans le sud de l'Algérie et trouvent un emploi sur le marché noir. La proximité historique, ainsi que l'existence de solides réseaux communautaires, permettent à ces populations migrantes d'être moins vulnérables face aux autorités algériennes et moins souvent expulsées (CISP, 2008).

<sup>5</sup> Voir, pour davantage d'information, "25 000 réfugiés subsahariens en Algérie, plus de 41 000 expulsions entre 2009-2011", Algeria Watch, 14 décembre 2012, disponible sur: [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/expulsions\\_2009\\_2011.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/expulsions_2009_2011.htm), [mis en ligne le 30 juillet 2013]

<sup>6</sup> Le ministère de l'Intérieur a déclaré la présence d'environ 60 000 migrants irréguliers dans le pays à cette date, dont 25 000 issus de pays africains non-arabes, 17 000 en provenance de la Libye et 15 000 de la Syrie. Pour davantage d'informations, voir « Mohamed Saïb Musette: « Depuis 2011, les migrations vers l'Algérie sont des migrations de crise », Algeria Watch, 18 décembre 2012, disponible sur: [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/migration\\_de\\_crise.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/migration_de_crise.htm), [mis en ligne le 30 juillet 2013]

La migration subsaharienne vers l'Algérie est un phénomène relativement récent. Alors que la migration intra-régionale est constante depuis les années 1970, principalement entre l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie,<sup>4</sup> la migration en provenance d'Afrique de l'Ouest n'a réellement pris de l'ampleur qu'au début des années 2000. Les conflits locaux, par exemple en Sierra Leone, au Liberia, en République Démocratique du Congo (RDC), au Nigeria ou en Côte d'Ivoire ont joué un rôle important en désorganisant les flux migratoires intra-régionaux et en les redirigeant vers l'Afrique du Nord et vers l'Europe.

Les autorités locales ont longtemps occulté la réalité de la migration subsaharienne vers l'Algérie, considérant que les populations migrantes ne faisaient que transiter à travers le pays pour rejoindre le Maroc et l'Europe. Les évaluations fournies par le gouvernement algérien ont été critiquées pour leur caractère peu fiable et la sous-estimation du phénomène : les chiffres officiels font état de 32 000 migrants subsahariens vivant en Algérie en 2008, mais les enquêtes indiquent que le sud de la ville de Tamanrasset abrite à lui seul déjà 50 000 d'entre eux, sans parler des villes frontalières [Bensaad, 2008]. Selon le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), on comptait déjà entre 60 000 et 85 000 migrants subsahariens vivant en Algérie en 2008, dont 26 000 en situation irrégulière [REMDH, 2012]. Par ailleurs, le nombre d'arrestations et d'expulsions de Subsahariens a constamment progressé au cours des années 2000 et plus de 41 000 migrants irréguliers ont été expulsés entre 2009 et 2011<sup>5</sup>. Les derniers chiffres disponibles, fournis par le gouvernement algérien, faisaient état de la présence de 25 000 migrants subsahariens en situation irrégulière et réfugiés, essentiellement originaires du Mali et du Niger, à compter de décembre 2012<sup>6</sup>.



Routes migratoires terrestres et maritimes vers l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe Occidentale (en anglais uniquement)

Il est difficile d'établir une distinction nette entre les migrants qui souhaitent s'établir en Algérie et ceux qui y transitent. En effet, l'Algérie reçoit des flux composés aussi bien de réfugiés fuyant des persécutions, des conflits armés ou des situations globalement violentes et instables (en particulier ceux qui proviennent d'Afrique de l'Ouest) [MSF, 2013; Laacher, 2010], que de migrants quittant leur pays en quête de nouvelles perspectives économiques et sociales, souvent sans avoir de projet précisément défini. Le récent conflit au Mali a aggravé la situation, puisque les autorités algériennes ont décidé en janvier 2013 de la fermeture unilatérale de trois postes frontières avec le Mali - Bordj Badji Mokhtar, Tin Zawatene et Timeaouine – compliquant l'accès à l'Algérie aux migrants et aux réfugiés issus de la région ou d'autres pays<sup>7</sup>.

Il est courant que les migrants en recherche de meilleures perspectives économiques modifient leurs projets à plusieurs reprises après avoir quitté leur pays d'origine, se réorientant en fonction des renseignements collectés durant leur parcours ou à la lumière de nouveaux enjeux, des risques, d'opportunités qu'ils n'avaient pas envisagées auparavant ou encore, à cause du manque de ressources financières [Collyer, 2007; UNODC, 2012]. La décision de rester en Afrique du Nord est en général prise après plusieurs tentatives

<sup>7</sup> Voir, pour davantage d'informations, "L'Algérie carrefour des flux migratoires", Algeria Watch, 11 août, 2013, [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/algerie\\_carrefour.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/algerie_carrefour.htm), [mis en ligne le 12 août 2013] et "25.000 réfugiés subsahariens en Algérie, plus de 41000 expulsions entre 2009-2011", Algeria Watch, disponible sur: [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/expulsions\\_2009\\_2011.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/migration/expulsions_2009_2011.htm), [mis en ligne le 30 juillet 2013]

<sup>8</sup> Une enquête menée sur un panel de 2 314 migrants irréguliers a démontré que 57% des personnes interrogées s'étaient déjà rendues en Algérie pour travailler et que 70% envisageaient de retourner dans leur pays d'origine d'ici quelques années [Hammouda, in UNODC, 2012].

<sup>9</sup> L'enquête a été menée sur un panel de 2 149 migrants irréguliers sur une population totale estimée à 21 500 personnes dans les différentes zones sélectionnées à travers toute l'Algérie. Voir, pour davantage d'information, [CISP, 2008].

manquées de franchir les frontières européennes et après avoir réalisé que les pays du Maghreb peuvent somme toute offrir de meilleures perspectives économiques que les pays d'origine, instables et dangereux [de Haas, 2008]. L'immigration saisonnière ou temporaire est également une composante importante de ces flux migratoires<sup>8</sup>.

Différentes enquêtes ont démontré que le souhait de s'établir en Algérie plutôt que de poursuivre le voyage jusqu'au Maroc et en Europe est souvent corrélé au pays d'origine et au niveau d'éducation des migrants. En effet, les ressortissants des pays limitrophes tels que le Mali et la Mauritanie sont plus enclins à rester dans le pays, alors que ceux provenant de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que ceux ayant reçu un niveau plus élevé d'éducation, préfèrent se diriger vers l'Europe [Hammouda, in UNODC, 2012; CISP, 2008]. Les migrants en transit ont tendance à s'installer dans les grandes villes côtières de l'Afrique du Nord, car elles offrent de meilleures perspectives économiques - et ainsi la possibilité d'épargner suffisamment d'argent pour poursuivre le voyage [CISP, 2008].

L'enquête menée par le CISP en 2008<sup>9</sup> a défini le profil-type des migrants subsahariens en Algérie. Ce sont majoritairement des hommes, âgés entre 26 et 40 ans (67% des personnes interrogées), et issus de zones urbaines. Toutefois on peut observer une féminisation croissante de la migration – une tendance qui progressera sans doute encore davantage à la faveur du développement de réseaux de soutien structurés. La plupart des hommes sont célibataires, alors que les femmes sont généralement mariées. La majorité des migrants, hommes et femmes, avaient un emploi dans leur pays d'origine avant de le quitter, ils travaillaient souvent comme techniciens, électriciens, commerçants ou tailleurs. La plupart d'entre eux ont indiqué que la principale motivation dans leur décision d'émigrer est le facteur économique, même si d'autres éléments (situation familiale difficile, par exemple) ont pu influencer leur choix [CISP, 2008]. Ces affirmations sont corroborées par d'autres enquêtes, menées en Algérie ou au-delà, indiquant que les facteurs de décisions sont l'attractivité du mode de vie et la qualité de vie en Afrique du Nord et en Europe, ainsi que le souhait d'améliorer la situation de la famille et d'augmenter ses revenus [UNODC, 2012].

Les plus importants flux migratoires arrivant en Algérie viennent du Niger (35%), du Mali (15%), du Nigeria (15%) et du Maroc (10%) [UNODC, 2012]. Cependant, toutes les communautés d'Afrique de l'Ouest sont aujourd'hui représentées, avec des groupes relativement grands en provenance du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Gambie et de Guinée-Conakry.

### Les itinéraires migratoires à travers l'Algérie



Il existe deux grandes voies terrestres pour atteindre l'Afrique du Nord : la première part de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, traversant le Tchad et le Soudan, la seconde part de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest, principalement à travers le Mali<sup>10</sup> et le Niger. L'itinéraire ouest africain, le plus pertinent dans le cas de l'Algérie, part souvent :

- du Sénégal, puis progresse à travers la Mauritanie, le Maroc et s'achève aux îles Canaries,
- du Mali en direction de l'Algérie et du Maroc,
- ou du Niger vers l'Algérie ou la Libye [UNODC, 2012].

Ces itinéraires peuvent toutefois également démarrer plus au sud, par exemple au Cameroun ou au Nigeria.

Les migrants arrivent habituellement en Algérie par deux principaux points de transit : Agadez au Niger et Gao au Mali. Les principaux postes frontières sont In Guezzam à la frontière nigérienne et Tinzaouten ou Bordj Badjij Mokhtar à la frontière malienne. La première ville importante en Algérie est Tamanrasset, tout au sud du pays, près de la frontière avec le Niger. Elle concentre l'essentiel de la population subsaharienne, composée de migrants en situation régulière ou non, de réfugiés, de travailleurs saisonniers et de migrants récemment expulsés. Ceux qui espèrent poursuivre vers le Maroc et l'Europe se dirigeront vers Maghnia, puis Oujda, du côté marocain de la frontière,<sup>11</sup> tandis que ceux espérant se rendre en Libye partiront en direction de Djanet.

<sup>10</sup> Le récent conflit au Mali et la fermeture unilatérale de la frontière par l'Algérie peut toutefois avoir modifié la façon dont cet itinéraire sera emprunté à l'avenir.

<sup>11</sup> Par conséquent, très peu de migrants prennent la mer directement depuis l'Algérie pour rejoindre l'Europe [CISP, 2008]. La raison exacte reste floue, cela pourrait être dû au fait que l'itinéraire n'est pas considéré comme assez sûr, ou bien que les réseaux de passeurs n'y soient pas encore suffisamment développés, ou encore parce que les autorités algériennes ont pris le contrôle de la région.



Habituellement, les migrants s'en remettent à des réseaux de passeurs et à des intermédiaires pour l'organisation et pour les aspects logistiques de leur voyage. Les enquêtes semblent indiquer que la majorité d'entre eux quittent leur pays de leur propre chef, généralement dans le cadre de stratégies familiales plus larges, et non contraints par une situation d'esclavage ou de traite d'êtres humains [UNODC, 2012].

### Les droits des migrants et des réfugiés en Algérie

La tendance actuelle est au renforcement de la coopération transfrontalière entre les pays d'Afrique du Nord et l'UE. Dans un tel contexte, les pays du Maghreb ont, ces dernières années, resserré la vis sur l'immigration irrégulière. Cela s'est traduit par l'accroissement du racisme institutionnel et par l'augmentation des violations des droits des migrants et des réfugiés [de Haas, 2008]. Traditionnellement ouverte à l'immigration, en particulier en provenance de ses pays limitrophes,<sup>12</sup> l'Algérie s'est elle aussi de plus en plus alignée sur cette approche à partir de 2008, en adoptant une législation qui criminalise ouvertement l'immigration irrégulière et qui se ne préoccupe pas de protéger les populations les plus faibles (réfugiés, femmes et mineurs non accompagnés). Bien que partie à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ainsi qu'à son Protocole, respectivement signés sans réserves en 1963 et en 1967, puis à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, signée en 2005, l'Algérie doit encore mettre en place une législation nationale sur l'immigration et le droit d'asile qui soit en conformité avec ces conventions<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Ceci se vérifie en particulier avec la population Touareg, actuellement dispersée entre l'Algérie, le Mali et le Niger, qui bénéficie de la liberté de circulation dans ces trois pays.

<sup>13</sup> Par rapport à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, l'Algérie n'a pas encore rendu son dernier rapport étatique, attendu le 1er mai 2012. Voir le lien suivant pour les observations finales du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur le dernier rapport soumis par l'Algérie (2010), disponible sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws12.htm>

La pluralité des flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne rend difficile la protection de la population migrante. Le nombre de destinations, de parcours et de nationalités augmente constamment. Les motivations à quitter son pays d'origine sont multiples et hétérogènes, faisant ainsi varier le niveau de vulnérabilité et les besoins des populations concernées. En outre, les parcours de migration se fragmentant, allongeant parfois la durée d'un voyage à plusieurs années, il peut arriver que des évolutions dans les pays d'origine transforment un migrant économique en une personne qui a désormais besoin de protection.

### Migration, entrée et séjour dans le pays

Les principales lois réglementant la migration dans le pays sont la loi n° 08-11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, et la loi n° 09-01 du 25 février 2009

publiée au journal officiel le 8 mars 2009, qui durcit le Code Pénal pour sévir contre les migrations et les déplacements illégaux des migrants [REMDH, 2012]. Bien que l'Algérie ait ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, elle ne la met pas réellement en application. Les autorités algériennes ne se réfèrent jamais à la Convention pour les migrants entrés de manière irrégulière dans le pays – elle est pourtant supposée s'appliquer quel que soit le statut juridique des migrants - et l'article 67 de la Constitution du pays indique réserver la totalité des droits, y compris à la protection de la loi, aux étrangers entrés *légalement* sur le territoire national.

Les formalités pour entrer ou séjourner dans le respect des règles sont indiquées dans la même loi et impliquent, entre autres, la détention d'une pièce d'identité valide et d'un visa d'entrée. Les ressortissants du Sahara Occidental, des Maldives, du Maroc, de Tunisie, de Libye, du Mali, des Seychelles, du Yémen, de Malaisie, de Mauritanie et de Syrie n'ont pas besoin de visa d'entrée et peuvent séjourner dans le pays durant trois mois à compter de la date du tampon apposé sur leur passeport à la frontière.

Encore récemment, de nombreux migrants venant d'Afrique de l'Ouest, achetaient un passeport malien - avec la complicité des autorités maliennes elles-mêmes - car c'était la façon la plus simple d'entrer et de séjourner dans le pays. Cependant, aujourd'hui les détenteurs d'un passeport malien n'ont plus la possibilité de repasser la frontière pour faire de nouveau tamponner leur passeport et renouveler leur visa, puisque la frontière a été fermée. Ainsi, de plus en plus de migrants se retrouvent en situation irrégulière, et bien qu'il appartienne au gouvernement algérien de régler leur situation, rien ne garantit qu'il continuera à fermer les yeux à l'avenir.

Les lois évoquées ci-dessus ne visent pas à protéger les migrants, mais plutôt à criminaliser l'immigration irrégulière et toute personne impliquée dans un réseau de passeurs. Les migrants sont sujets à des contrôles d'identité récurrents, dans la rue ou sur leurs lieux de vie, et sont souvent arrêtés. Lorsqu'ils n'ont pas les papiers adéquats, ils sont poursuivis pour entrée et séjour irréguliers sur le territoire algérien, risquant de 2 à 6 mois d'emprisonnement ainsi que l'expulsion si la personne a commis plusieurs délits, des crimes graves ou pour trouble à l'ordre public. Dans tous les autres cas, la personne est renvoyée au commissariat central puis libérée, mais avec l'obligation de quitter le territoire dans les quinze jours. En outre, toute personne surprise à aider ou assister des migrants à *entrer dans le pays, y séjourner* ou *en sortir illégalement* risque entre 2 et 20 ans d'emprisonnement (article 26) et jusqu'à 3 millions de dinars d'amende, selon les circonstances.



### Accès à la protection due aux réfugiés: le BAPRA et le rôle du HCR

Bien que signataire de la Convention de Genève, l'Algérie est encore loin d'appliquer un dispositif d'asile efficace et exhaustif<sup>14</sup>. Bien que la loi et la Constitution algérienne accordent sensiblement les mêmes droits aux étrangers demeurant *légalement* dans le pays qu'aux citoyens algériens,<sup>15</sup> ces droits ne sont pas offerts à ceux qui sont en situation irrégulière, même si ce sont des réfugiés.

Le BAPRA (Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides), établi en 1963 pour mettre en application la Convention de Genève et directement responsable de l'établissement des demandes d'asile, n'a jamais publié d'informations publiques quant à son fonctionnement. Ses procédures apparaissent comme totalement opaques et largement arbitraires<sup>16</sup>. Les taux de reconnaissance du statut de réfugié sont inconnus, mais aucun réfugié arrivant d'Afrique subsaharienne n'a encore été confirmé. Même lorsque le HCR d'Alger a, dans un certain nombre de cas, accordé le statut de réfugié au titre de la Convention de 1951, cela n'infléchit pas la décision du BAPRA, qui n'est d'ailleurs nullement obligé de justifier sa décision lorsqu'il rejette une demande.

Selon le HCR d'Alger [UNHCR 2013], en janvier 2013 on comptabilisait approximativement 94 110 réfugiés dans le pays, 90 000 en provenance du Sahara Occidental et établis au camp de réfugiés de Tindouf, 4000 venant de Palestine (et qui, pour la plupart, ne recherchent pas l'aide du HCR), 40 arrivant de RDC et 70 d'autres pays. Parallèlement, environ 1 770 réfugiés attendaient la reconnaissance de leur statut, arrivant pour la plupart du Cameroun (700), de Côte d'Ivoire (280), de la république arabe de Syrie (240) et du Nigeria (120). Le HCR estime cependant dans ses chiffres de planification pour 2013 la présence réelle de 10 000 demandeurs d'asile en provenance de Syrie - 15 000 selon le gouvernement algérien<sup>17</sup> - et 1 500 du Mali.

De façon générale, une carte jaune ou une carte bleue du HCR n'entraîne pas l'attribution d'un permis de séjour dans le pays. Par conséquent, tous les réfugiés issus d'Afrique subsaharienne sont *de facto* considérés comme des immigrants irréguliers par les autorités algériennes, tombant ainsi dans le cadre des lois sur l'immigration. Ils sont ainsi à tout instant susceptibles d'être arrêtés et détenus pour entrée illégale sur le territoire algérien, la seule différence réelle résidant dans le soutien social et financier fourni par le HCR, en partenariat avec les ONG locales<sup>18</sup> [REMDH, 2012]. Précédemment, les détenteurs de cartes du HCR pouvaient aussi être expulsés, mais il semble que depuis les campagnes de sensibilisation du HCR auprès des autorités algériennes, ce ne soit plus le cas.

<sup>14</sup> Le HCR a toutefois indiqué avoir désigné, courant 2012, à la demande des autorités algériennes, un expert pour assister le gouvernement dans la mise en conformité de son projet de loi sur l'asile avec les normes internationales. Voir, pour davantage d'information : "2013 UNHCR country operations profile, Algeria", disponible sur: <http://www.unhcr.org/pages/49e485e16.html>

<sup>15</sup> L'article 67 de la Constitution algérienne déclare: « *Tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national jouit, pour sa personne et pour ses biens, de la protection de la loi.* »

<sup>16</sup> Voir la fiche de renseignements sur l'Algérie du REMDH, 2012, disponible sur : <http://www.euromedrights.org/fra/2012/12/21/asile-et-migrations-dans-le-maghreb/>

<sup>17</sup> Voir note (7).

<sup>18</sup> Les réfugiés reconnus par le HCR et les demandeurs d'asiles ont accès à un certain nombre de programmes d'aide développés par les partenaires locaux du HCR, tels que le soutien social, hébergement, assistance juridique et médicale, ainsi qu'enseignement privé pour leurs enfants.

Le gouvernement algérien a affirmé à plusieurs occasions qu'il est possible à toute personne de saisir un tribunal national, quelle que soit sa nationalité. Cependant, les observations recueillies sur le terrain par les migrants et les avocats ont montré que lorsqu'un migrant est arrêté, on ne lui donne pas la possibilité de contacter le HCR ou un avocat, on ne l'informe pas de ses droits, pas plus qu'on ne lui permet d'être assisté par un interprète. Par ailleurs, les migrants vivant en Algérie sont sujets à un climat de peur permanent qui les dissuade de revendiquer tout droit à la réparation.

Le HCR opère dans des bureaux à Alger et Tindouf, mais, en dépit de sa présence dans le pays depuis 1979,<sup>19</sup> il n'est toujours pas pleinement opérationnel en Algérie. Ses représentants ne sont pas autorisés à se déplacer librement à travers le pays, en particulier dans le sud et dans les zones frontalières – où un nombre considérable de migrants subsahariens peuvent rester bloqués durant des semaines voire des mois au cours de leur voyage – sans l'autorisation préalable du gouvernement (officiellement, pour des raisons de sécurité).

<sup>19</sup> Une représentation à titre honorifique du HCR a été établie en Algérie en 1979, avec l'ouverture officielle des bureaux en 1985, suite à la signature d'un accord de pays hôte avec l'Etat Algérien en 1984. Après avoir fermé quelques mois entre 2007 et 2008 suite à une attaque terroriste visant ses locaux, le HCR a ré-ouvert ses bureaux en juillet 2008 et a retrouvé une activité normale en 2009.

### Droits économiques et sociaux

Les conditions de vie des migrants en Algérie sont extrêmement précaires. La majorité des migrants vivent soit dans de vieilles maisons ou des dortoirs, dans lesquels le manque d'espace, de gaz et de chauffage est la norme, soit dans des chantiers ou dans des immeubles inachevés, sans accès à l'eau, pas plus qu'à des installations sanitaires. Le logement demeure l'un des plus importants soucis pour les migrants subsahariens en Algérie [Laacher, 2010]. Les propriétaires ne sont pas autorisés à loger des personnes sans permis de séjour en règle, et sont obligés d'informer dans les meilleurs délais les forces de l'ordre les plus proches lorsqu'ils hébergent un étranger, sans quoi ils risquent une amende de 5 000 à 20 000 dinars.

Le recrutement dans le secteur officiel est réservé aux étrangers en possession d'une autorisation de travail en règle et reste soumis à un certain nombre d'obligations à remplir par l'employeur<sup>20</sup>. Les migrants en situation irrégulière en Algérie sont généralement recrutés sur des chantiers ou dans des fermes, bien que quelques postes moyennement qualifiés (électricien, artisan, etc.) et quelques opportunités de reprises de petits commerces soient parfois disponibles. Les autres migrants travaillent également comme gardiens, jardiniers ou encore assument des tâches subalternes en échange d'un hébergement et d'un petit salaire [CISP, 2008].

<sup>20</sup> Selon le chapitre IV de la loi de 2008, les employeurs doivent déclarer le recrutement d'un étranger dans les meilleurs délais aux autorités compétentes, et être en mesure de présenter les documents autorisant la personne à travailler là, sans quoi ils s'exposent à une amende allant de 200 000 à 800 000 dinars.

La féminisation de la migration et le nombre croissant d'enfants transitant ou vivant en Algérie ont fait de l'accès à l'éducation une question d'actualité. Les enfants de migrants peuvent être admis à l'école à condition qu'ils puissent suivre la classe en arabe, ce que de nombreux enfants issus de pays francophones ne sont pas en mesure de faire. Du reste, les migrants sans papiers ont souvent des difficultés à fournir les documents nécessaires à l'admission de leurs enfants à l'école, qui dépend souvent au final de la bonne volonté du chef d'établissement. Ceci limite fortement l'accès des enfants de migrants aux écoles publiques, ne laissant souvent pour seule option que celle des établissements privés, auxquels les migrants accèdent avec l'aide des associations locales<sup>21</sup>. Les migrants rencontrent aussi des difficultés lors de l'enregistrement des naissances. Alors que la Convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille garantit le droit à la reconnaissance d'un statut juridique pour les nouveau-nés, dans certaines situations les migrants en situation irrégulière ne parviennent pas à obtenir un certificat de naissance pour leurs enfants, ni à les enregistrer à l'état civil. Ainsi certains nouveau-nés sont susceptibles de devenir apatrides<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> « Rencontre et Développement », un partenaire local du HCR, a assuré la scolarisation de 40 enfants à Alger grâce au fonds du HCR pour les réfugiés et à celui du Secours Catholique français pour les migrants sans papiers [REMDH, 2012].

<sup>22</sup> Dans d'autres situations, les migrants préfèrent enregistrer les nouveau-nés sous une différente nationalité – malienne en particulier – espérant que cela facilitera la vie de l'enfant en Algérie.

<sup>23</sup> Par exemple, une mission du PNUD à Tamanrasset en juin 2013 a constaté que les services de santé algériens étaient ouverts aux migrants, ces derniers ayant accès aux analyses de dépistage du VIH et à des traitements pharmacologiques.

Contrairement aux autres droits sociaux et économiques, l'accès aux *soins de santé* est garanti et gratuit dans les hôpitaux algériens. Toutefois, seule une part restreinte des migrants a réellement accès aux soins<sup>23</sup>. Cela est dû au manque d'information, puisque les migrants ignorent souvent qu'ils ont cette possibilité, mais aussi à la crainte d'être arrêté puis expulsé une fois hospitalisé, ou encore au racisme des médecins et du personnel administratif [REMDH, 2012].

## Deuxième partie

# Maghnia et ses communautés

### Maghnia, un carrefour de migrations

Maghnia est une petite ville sans réel développement industriel, dotée d'une très modeste activité économique basée sur le tourisme, le salariat et le commerce. Elle est hautement militarisée : une police des frontières, une gendarmerie et des services de sécurité surveillent en permanence les quartiers de la ville ainsi que sa périphérie. Un réseau d'informateurs et de collaborateurs infiltrés parmi les civils renseigne les autorités. La fermeture de la frontière en 1994<sup>24</sup> – lorsque les deux pays se sont respectivement accusés d'activités subversives – a intensifié le marché noir et les activités criminelles. Celles-ci se déroulent avec la complicité des autorités locales des deux pays et s'étendent du trafic de stupéfiants ou de produits courants (essence, huile d'olive, chèvres...) jusqu'à la traite d'êtres humains. Il est également indiqué qu'en l'absence de capacité, voire de volonté, de la part de chacun des deux pays, à prendre des mesures de lutte, les réseaux de prostitution se sont développés le long de la frontière [MSF, 2013; MSF, 2010; Laacher, 2010].

<sup>24</sup> L'Algérie a accusé le gouvernement marocain de soutenir un groupe terroriste islamiste agissant dans le pays et le Maroc a avancé des responsabilités des services de sécurité algériens dans l'attendant de Marrakech de 1994, au cours duquel seize personnes ont été tuées.

<sup>25</sup> De l'autre côté de la frontière, le nombre de migrants à Oujda reste relativement constant, il est constitué par les migrants expulsés d'autres villes marocaines et par ceux qui arrivent d'Algérie. De crainte d'être arrêtés par la police, de nombreux migrants se cachent dans des zones boisées éloignées du centre-ville ou dans des villages voisins tandis que d'autres trouvent refuge dans des grottes ou encore dans des maisons abandonnées le long de la route arrivant de la frontière. Leurs conditions de vie sont précaires et misérables, même si leur situation s'est indéniablement améliorée depuis la présence d'organisations internationales et d'ONG locales. Pour d'avantage d'informations à ce sujet, voir les récents comptes rendus de Médecins sans frontières [MSF, 2013 ; MSF, 2010] et de Migreurop [2009].

<sup>26</sup> Maghnia se situe à environ 200 km de la ville autonome espagnole Melilla, qui est devenue l'une des portes d'accès à l'Europe les plus utilisées dans la région.



Le poste frontière de Maghnia-Oujda, officiellement fermé depuis 1994 (vue depuis l'Algérie)

La fermeture de la frontière n'a cependant pas été un obstacle à l'accroissement des flux migratoires entre les deux pays. Maghnia est située à 13 kilomètres de la frontière marocaine et à 27 kilomètres d'Oujda, sa ville jumelle du côté marocain. Cette courte distance rend les deux villes étroitement liées et interdépendantes,<sup>25</sup> faisant ainsi de Maghnia un point stratégique de transit sur les voies allant de l'Afrique subsaharienne jusqu'au Maroc, puis jusqu'en Espagne<sup>26</sup>. De plus, les

<sup>27</sup> L'itinéraire partant des côtes algériennes vers l'Europe est encore peu utilisé par les migrants subsahariens. Bien que les réseaux de passeurs aient considérablement amélioré leurs modes de transport – embarcations rapides et fiables dotées de moteurs modernes à propulsion, équipement GPS, utilisation des prévisions météorologiques et d'informations de navigation – jusqu'ici seuls les « harragas » algériens ont utilisé cet itinéraire. Cette situation est toutefois amenée à évoluer rapidement par le biais du développement de réseaux sécurisés et éprouvés, conséquence de la redirection des migrants en provenance de Tamanrasset directement à Oran, plutôt qu'à Maghnia.

migrants de Maghnia peuvent s'appuyer sur un réseau structuré de passeurs expérimentés exerçant depuis des années<sup>27</sup>. Bien qu'étant un lieu de transit, de nombreux migrants restent bloqués à Maghnia, soit parce qu'ils ne parviennent pas à passer la frontière, soit parce qu'ils se font arrêter par la police marocaine, qui les ramène alors en Algérie. Pour certains, la ville permet de trouver un emploi sur le marché noir (dans les domaines agricoles, du bâtiment ou du jardinage) leur permettant de financer la suite de leur voyage.

Les répondants affirment que les migrants subsahariens empruntaient déjà cet itinéraire vers le Maroc vers 1995-1997, à l'aide de quelques pionniers s'appuyant sur des moyens très limités pour passer la frontière. Les stratégies des migrants étaient alors improvisées, les migrants vivant dans des dortoirs de fortune ou dans des campements aménagés dans des zones en construction des banlieues de la ville. Ce n'est qu'entre 2001 et 2003 que l'itinéraire est devenu une référence, car le nombre d'arrivées et la durée moyenne des séjours ont augmenté. Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, les groupes les plus importants transitant par Maghnia étaient issus du Congo-Kinshasa, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone. Depuis, la présence subsaharienne s'est davantage diversifiée et concerne le Mali, la Guinée Bissau, la Guinée-Conakry, le Ghana, la Gambie, le Cameroun, le Burkina Faso et le Sénégal.



Vue de Maghnia depuis sa périphérie

Il est difficile d'estimer le nombre de migrants subsahariens vivant dans la ville et ses environs, les chiffres évoluent fortement d'une année à l'autre en fonction des orientations politiques des autorités marocaines et algériennes, et des conditions globales de sécurité.



<sup>28</sup> Les nuits des 28 et 29 septembre 2005, des milliers de migrants ont tenté de passer les barrières de fils barbelés séparant le Maroc des villes autonomes espagnoles Ceuta et Melilla. Les gardes-frontières ont tiré sur de nombreux migrants, au moins 17 ont été tués, des centaines d'autres blessés. Un grand nombre de migrants impliqués dans l'affrontement provenaient de Maghnia, par conséquent cet événement tragique a très nettement dissuadé de rejoindre l'Europe par le Maroc. Les migrants ont également pris conscience de la brutalité et de la violence des polices des frontières espagnole et marocaine, cette dernière n'ayant pas hésité à expulser nombre des migrants subsahariens aux frontières sud du pays, à proximité du désert du Sahara.

<sup>29</sup> Même si ce décompte est celui de la totalité des migrants quel que soit leur statut, on peut affirmer sans se tromper que la plupart des migrants de Maghnia se trouvent en situation irrégulière. En effet, la majorité des migrants en provenance du sud ont soit franchi illégalement la frontière malienne ou nigérienne avec l'Algérie, soit dépassé la durée de séjour autorisée par leur visa. Quant à ceux qui arrivent du Maroc, ils ont été expulsés via une frontière officiellement fermée avec bien souvent leur passeport confisqué par la police marocaine.

<sup>30</sup> Le déroulement précis de cette opération n'est pas connu. Néanmoins, le CISP indique qu'au cours de ses recherches de migrants subsahariens à travers le pays, il a dû éliminer Maghnia de la liste des lieux d'installation significatifs. Les ghettos de migrants avaient été totalement détruits par la gendarmerie et presque tous les migrants avaient été expulsés ou s'étaient enfuis vers d'autres villes telles que Ghardaïa, Adrar ou Tamanrasset [CISP, 2008].

<sup>31</sup> Durant l'année 2012, MSF a aidé en moyenne environ 500 personnes par mois, avec un pic de 700 personnes en novembre. MSF indique en outre que le nombre de personnes tentant de passer la frontière vers les villes autonomes espagnoles Ceuta et Melilla a été en 2012 le plus élevé depuis 2005, ce qui témoigne de l'augmentation des flux migratoires en provenance de l'Algérie [MSF, 2013].

Le nombre de 3 000 à 4 000 migrants irréguliers à Maghnia, relevé en 2004, a été brutalement ramené à quelques centaines (400 à 600) suite aux événements de Ceuta et de Melilla en septembre 2005<sup>28</sup>. Sous la pression de l'UE, et en réponse à une politique de répression croissante appliquée par son voisin marocain, les autorités algériennes ont de fait mis un terme à des années de coexistence relativement pacifique avec la population subsaharienne. Concernant Maghnia, deux opérations majeures ont été soutenues entre 2004 et 2005. La seconde s'est déroulée dans le cadre du MEDA II, un programme financé par l'UE, allouant 10 millions d'euros à l'Algérie pour la formation de la police des frontières et la lutte contre « l'immigration clandestine ». Cela a donné lieu à la première vague d'arrestations et d'expulsions massives de migrants, à la fois au Maroc et au sud de l'Algérie [Ferhi, 2008].

Toutefois, quelques mois après ces opérations, le nombre de migrants avait déjà visiblement dépassé son chiffre initial, puisque Bensaad [2008] a estimé que 7 000 migrants<sup>29</sup> vivaient dans la région – 4000 d'entre eux dans le centre-ville et 3 000 dans les ghettos. Les autorités algériennes ont réagi en menant des vagues d'arrestations massives et d'expulsions entre 2007 et 2008, balayant totalement la présence de camps de migrants dans les vallées et réduisant ainsi drastiquement la population migrante de la région<sup>30</sup>. La présence subsaharienne à Maghnia n'a toutefois pas tardé à croître de nouveau et pourrait à présent être revenue à un niveau similaire à 2004. Cette supposition semble être corrélée par le résultat des enquêtes de Médecins Sans Frontières (MSF) à Oujda, qui évoquent une augmentation de la population migrante dans la zone frontalière ces deux dernières années. Ce serait la conséquence des expulsions menées par les autorités marocaines et algériennes, mais aussi des franchissements actuels entre Maghnia et Oujda<sup>31</sup>.



Migrants subsahariens dans la banlieue de Maghnia

Suites aux sévères mesures de répression prises par les autorités algériennes au milieu des années 2000, les migrants subsahariens ne peuvent aujourd'hui plus se déplacer dans Maghnia sans risquer d'être fouillés, arrêtés, voire expulsés. De plus, les forces de sécurité (police et gendarmerie) mènent régulièrement des opérations de plus ou moins grande envergure dans les ghettos de migrants, les dépouillant de tous leurs effets personnels et détruisant leurs installations.

<sup>32</sup> Malgré les difficultés, les migrants qui sont allés à Oujda expliquent que la situation de l'autre côté de la frontière est pire: les autorités locales ont interdit aux chauffeurs de taxi de transporter des migrants en situation irrégulière.

<sup>33</sup> Maghnia a également reçu un flux considérable de migrants arrivant d'Asie ou du Moyen-Orient. Contrairement aux Africains subsahariens, ces migrants ne s'éloignent pas pour créer des ghettos, ils demeurent plutôt en ville, souvent logés par les passeurs eux-mêmes ou dans des immeubles en construction [Ferhi, 2008]. De nombreux Marocains entrent également de façon irrégulière en Algérie par ce point de passage, espérant trouver du travail dans le bâtiment ou dans l'agriculture.

<sup>34</sup> Stefano Liberti, un journaliste italien qui s'est rendu à Maghnia en 2005, a décrit l'existence d'un véritable « village », fragmenté en quartiers par nationalités. Il écrit : «Après 300 mètres, nous avons enfin vu le village : une multitude de tentes de bambou, couvertes de sacs en plastique. Les logements de fortunes étaient installés dans un lit de rivière asséché. Toute la vallée était parsemée de ces petites cahutes noires, qui ressemblaient à d'énormes sacs poubelles. Chaque groupe de cahutes était séparé des autres par quelques champs en friche déterminant une frontière entre les différentes sections du camp. D'en haut, vous aviez l'impression d'être face à une fourmilière : des centaines de personnes se déplaçaient dans le camp, entrant et sortant des tentes, portant des denrées, des réservoirs d'eau, des vêtements à laver [...]. C'était comme si entre le centre de Maghnia et le « Maghnia subsaharien » se trouvait une sorte de « no man's land », une zone marquant la limite entre deux mondes parallèles ». Pour le récit complet, voir S. Liberti, "A sud di Lampedusa", 2008, Minimum Fax.

Les migrants vivent dans un climat de peur permanent. Ils ont en outre développé un ressentiment fort à l'égard de la société algérienne locale qu'ils tiennent pour xénophobe, intolérante et répressive<sup>32</sup>. Dans le même esprit, les migrants ont appris à se méfier de la société civile, y compris des universitaires, des journalistes et même des ONG, car les visites sporadiques de celles-ci n'ont pas permis d'améliorer leurs conditions matérielles. Au contraire, à titre d'exemple, de nombreux migrants interrogés évoquent de quelle façon, suite à ce type de visites, la police algérienne exercerait de violentes représailles en se rendant dans les camps, arrêtant et parfois même battant de nombreux migrants avant d'incendier leurs biens et leurs tentes. Certains migrants pensent également que les informations collectées sont utilisées par les gouvernements européens de façon à concevoir des stratégies de contrôle des frontières plus efficaces.

### Les communautés de Maghnia

Au début des années 2000, en réponse à l'insécurité croissante mais aussi comme conséquence naturelle du nombre grandissant de migrants transitant par la région, et de l'allongement de leur durée de séjour à Maghnia, les Subsahariens ont commencé à organiser leurs communautés de façon plus formelle<sup>33</sup>. Cela s'est traduit par un déplacement dans la campagne environnante et la création de camps (dits « ghettos ») structurés par nationalités ou par ethnies<sup>34</sup>. Selon des informations collectées sur le terrain, les Nigériens ont constitué la première grande communauté à s'établir dans un ghetto à Maghnia.

L'une des étapes décisives de l'évolution a été l'instauration de hiérarchies structurées à l'intérieur de chaque communauté. Cela s'est traduit par la désignation d'un *chairman* et d'un certain nombre d'adjoints en charge de la sécurité des membres de la communauté séjournant à Maghnia, mais aussi par l'organisation maîtrisée des relations entre les communautés. Chaque communauté de Maghnia a été dirigée, de façon traditionnelle, par de tels comités de gestion, auxquels les membres ont accordé les pleins pouvoirs. Pour les communautés de grande taille telles que celles des Camerounais ou des Nigériens, l'élection du comité – souvent appelé « gouvernement » par ses membres – est prise très au sérieux. Somme toute, seul le chef de la

communauté, le *chairman*, est régulièrement élu. Il nomme ensuite ses adjoints : un censeur, un secrétaire, un commissaire et des officiers (dont le nombre varie de 2 à 6). La durée du mandat de *chairman* varie, mais en règle générale elle est de 8, 12 ou 18 mois.

Cette structuration est toujours très présente dans le quotidien des communautés migrantes et normalise considérablement les comportements sociaux de leurs membres dans la zone frontalière. Les ghettos organisés sous la direction d'un *chairman* se retrouvent dans d'autres villes situées sur l'itinéraire des migrants, telles que Tamanrasset ou Oujda, du côté marocain. Le contexte ambiant (relations avec les autorités locales et la société civile, importance des communautés, principales nationalités représentées...) fait varier l'ouverture des communautés à l'influence extérieure dans l'application de leurs règles et lois internes. Il est certain que les compétences et les talents diplomatiques de chaque *chairman* influencent la qualité des relations entre les communautés, tantôt relativement paisibles, tantôt plutôt turbulentes. De façon générale, les rivalités entre les différents *chairmans*, ou entre les différents migrants aspirant à devenir *chairman* au sein de leurs propres communautés, sont source de dangers et de vulnérabilité.

Les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne vivent soit à Maghnia, soit dans ses banlieues. Les trois principales zones d'installation sont : a) La ville elle-même ; b) Des chantiers, des baraques et d'autres installations précaires proches de la ville ; c) Les vallons de deux ruisseaux (« oueds »), Ouerdefou et Aounia - deux affluents de la rivière Tafna – dans la banlieue de la ville, en direction de la frontière avec le Maroc.



Vue aérienne de Maghnia et de ses environs : la route N7 sépare la ville des terres agricoles et des deux vallons où se trouvent les communautés subsahariennes



Compte tenu des contraintes et de considérations stratégiques, le REMDH s'est concentré sur le troisième groupe. De fait, les informations récoltées indiquent que les deux premiers groupes semblent être plus instables et plus difficiles à contacter à cause de la militarisation de Maghnia et de sa proche banlieue, qui pousse les personnes à se déplacer et à choisir un lieu de façon improvisée pour une courte durée. Parallèlement, le REMDH considère que mener des recherches sur ces sites peut faire courir aux migrants un sérieux risque de représailles de la part des autorités locales.

Les camps de migrants, discrètement situés hors des limites de la ville, bien que très précaires, sont des installations plus structurées et plus organisées – ce qui, avec le temps, a permis au REMDH un accès relativement pérenne et sécurisé. En outre, de tels camps concentrent un grand nombre de migrants subsahariens en un espace limité (de 10-15 jusqu'à 100-120 personnes par installation) et, en dépit de la forte rotation des résidents, semblent avoir une population plus stable que les deux autres sites. Enfin, le REMDH a choisi de se focaliser sur les campements des bords de ruisseau car ils abritent la majorité des migrants souhaitant passer la frontière vers le Maroc – c'est à dire le groupe le plus exposé aux conduites abusives des autorités algériennes et marocaines.

Bien que la plupart des terrains environnant Maghnia soient des propriétés privées, par conséquent inaccessibles aux migrants, les oueds appartiennent au domaine public. Onze communautés issues de dix pays différents y sont dispersées sur une distance d'environ 10 kilomètres: le Cameroun, le Sénégal, la République Démocratique du Congo-Kinshasa (RDC), la Gambie, le Ghana, le Mali (deux communautés), la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry, le Nigeria, le Burkina Faso. Chacune vit dans une zone différente et est, en principe, autonome et indépendante des autres. Toutefois, en pratique, les frontières des communautés sont relativement poreuses et des personnes porteuses de passeports différents ou venant de régions différentes vivent parfois au sein d'une même communauté<sup>35</sup>. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des ressortissants de Guinée Bissau qui n'ont pas de ghetto spécifique et sont éparpillés dans les différents camps.

<sup>35</sup> Les camps sont décrits ici comme divisés en termes de nationalité, mais il est clair que d'autres liens sont pertinents pour le choix des migrants, notamment les liens de parenté et de famille, la proximité géographique et culturelle, la confiance construite durant le voyage etc.

Au cours des missions, grâce au travail de négociation et de consultation effectué en amont avec les *chairmans* et les « aînés » respectifs – c'est à dire les migrants appartenant aux communautés particulières pouvant soutenir un séjour prolongé à Maghnia – les délégués du REMDH ont pu obtenir un accès officiel à quatre de ces ghettos : ceux des communautés gambiennes, guinéennes (Conakry), ivoiriennes et sénégalaises.

D'une façon générale, les informations récoltées indiquent que les populations de migrants établies dans ces ghettos sont essentiellement constituées d'hommes entre 20 et 30 ans (avec quelques exceptions), auxquels s'ajoutent quelques mineurs et quelques femmes (voir l'Annexe 1 pour un diagramme synthétisant les informations récoltées par le REMDH au sujet de chaque camp). La majorité des migrants se trouvent dans une situation juridique complexe et précaire. Les cas sont variables mais incluent : l'absence de passeport, la détention d'un passeport en règle, la détention d'un passeport émis par un autre pays que celui du pays d'origine (essentiellement du Mali, pour les raisons évoquées précédemment) et la détention d'une carte jaune du HCR. De nombreuses personnes ayant été expulsées lors de refoulements du côté algérien comme du côté marocain de la frontière affirment que leurs passeports ont été confisqués par les officiers de police ou par les gardes-frontières. Quelle que soit leur situation, tous les migrants entrent dans la catégorie de « précarité juridique » puisqu'ils n'ont pas d'autorisation pour séjourner en Algérie et qu'ils sont concrètement irréguliers.

La durée du séjour à Maghnia varie de quelques jours à plusieurs mois, certains migrants arrivant à Maghnia pour la première alors que d'autres y sont de retour pour la deuxième, troisième voire dixième fois. Les Subsahariens arrivent à Maghnia de différents endroits, les points d'accès les plus courants étant le Maroc par Oujda et le sud de l'Algérie par l'itinéraire Tamanrasset/Ghardaïa, à partir du Niger. D'autres sont arrivés en Algérie par la Libye ou par la Tunisie. Maghnia étant identifiée comme une zone de transit, les migrants envisagent la plupart du temps d'y séjourner le moins longtemps possible<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> Voir l'annexe 2 pour une vue d'ensemble des personnes interviewées, des pays d'origine, des itinéraires et des durées de séjour.

<sup>37</sup> Des membres issus des différentes communautés se rendent à la gare pour repérer les nouveaux migrants à la descente du train. Puis ils les emmènent dans leurs camps respectifs en fonction de leur nationalité.

<sup>38</sup> Les migrants ont révélé que les chairmans chargés des plus grandes communautés pouvaient gagner jusqu'à 100 000 euros en un seul mandat.

Les migrants arrivant à Maghnia et prévoyant de traverser la frontière sont directement pris en charge et menés vers les camps par les représentants officiels des communautés<sup>37</sup>. Ils doivent alors se présenter et s'acquitter d'une somme auprès du surintendant pour payer leur droit de rester. Le tarif habituel est de 15 euros pour le séjour et de 50 euros pour passer la frontière. Cependant, le prix du franchissement de la frontière dans certaines communautés telles que celles des Nigériens peut atteindre 400 euros par personne. Les migrants qui n'ont pas d'argent sont autorisés à rester temporairement, mais ils sont sommés de trouver rapidement une source de revenus ou d'emprunter de l'argent à un proche pour régler leur dette. La durée de séjour des migrants dans les ghettos dépend du nombre de prétendants au franchissement déjà présents dans le camp. Lorsqu'ils sont huit, le passeur – qui reçoit approximativement 20 euros par passage – emmène les migrants de l'autre côté. Il arrive qu'un migrant pouvant payer une forte somme et souhaitant traverser immédiatement reste moins de 48 heures dans le ghetto. Il sera par ailleurs protégé par deux membres de la communauté. Il apparaît clairement que le franchissement de la frontière est la principale source de revenus du *chairman* et de sa garde rapprochée<sup>38</sup>.

### Troisième partie

## Résultats de la mission et vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à Maghnia et ses environs

### Franchissements de frontière et expulsions : brutalités et violences exercées par la police des frontières et par d'autres forces de l'ordre en Algérie et au Maroc

Les membres de la communauté indiquent qu'au moins trois à cinq personnes rejoignent chaque ghetto quotidiennement et qu'autant en partent.

Le parcours depuis le sud de l'Algérie jusqu'à Maghnia est long, il demande des ressources sociales et financières conséquentes et il est très dangereux. Il ne se déroule pas de façon linéaire, l'organisation devant sans cesse évoluer et s'adapter à un grand nombre de paramètres : les ressources financières disponibles, l'accès à l'information, les conditions climatiques, les rencontres fortuites avec différents acteurs sur la route (gardes-frontières, groupes criminels, trafiquants, autres migrants). Les ressources financières constituent sans doute le principal facteur déterminant de la durée du voyage des migrants, puisqu'ils sont souvent obligés de faire halte en chemin, par exemple à Agadez au Niger, ou à Tamanrasset au sud de l'Algérie, afin de gagner suffisamment d'argent pour poursuivre la route. Toutefois, l'argent ne garantit en rien de progresser en toute sécurité, car les migrants sont exposés à plusieurs dangers tout au long de l'itinéraire<sup>39</sup>.

<sup>39</sup> Dans les faits, les migrants qui se trouvent au Maroc sont expulsés en Algérie lorsqu'ils ont initialement rejoint l'Afrique du Nord à partir du Niger et du Mali, en passant par le Sud de l'Algérie. Cependant, on constate que certains migrants expulsés par le Maroc à Maghnia, n'avaient pas transité par l'Algérie. Ils avaient en effet rejoint le royaume chérifien depuis la Mauritanie, en passant par le Sahara Occidental.

Le REMDH n'a pas pu documenter la totalité des épreuves subies par les migrants tout au long de l'itinéraire vers Maghnia. D'autres enquêtes ont toutefois déjà détaillé les difficiles et douloureuses conditions dans lesquelles ces voyages se déroulent. Le compte-rendu du CISP de 2008 par exemple, évoque les situations les plus courantes : les longues heures de trajet et les attentes sans fin aux points de transit, associées à un épuisement profond, à la faim et à la soif - en particulier lors de traversées de déserts -, le manque d'hygiène et la détérioration des conditions de vie apportant parfois la maladie, un sentiment général d'insécurité tout au long du voyage, les escroqueries des passeurs qui abandonnent parfois des passagers en cours de route, les attaques par des organisations criminelles, l'arrestation et la détention par la police des frontières, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles allant jusqu'au viol et à l'asservissement, la mort durant le parcours [CISP, 2008]. MSF et le HCR ont complété ces informations en accordant une

attention particulière aux femmes migrantes et à leur plus grande exposition à la violence physique et sexuelle [MSF, 2013; MSF, 2010; Laacher; 2010].

Ce qui rend Maghnia particulière en qualité de point de transit, c'est qu'elle est autant un objectif sur la route de nombreux migrants se rendant au Maroc qu'un lieu de retour non désiré pour beaucoup de personnes expulsées du Maroc vers l'Algérie.

Ces deux dernières années, pour répondre à la pression de l'Union européenne et ses pays membres mais aussi à ses propres impératifs politiques, le gouvernement marocain a adopté une politique de répression accrue vis à vis des migrants subsahariens. Dans le cadre général de la lutte contre le crime transfrontalier, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et l'immigration irrégulière ont été placés au même niveau de priorité. Les autorités marocaines ont considérablement augmenté les rafles aveugles de grande envergure à l'encontre des communautés subsahariennes vivant ou traversant le pays [MSF, 2013]. Ces opérations se déroulent dans les principales villes du pays (Rabat, Casablanca ou Tanger) mais aussi dans les régions bordant les villes autonomes espagnoles de Ceuta et Melilla. Dans ce dernier cas, la police des frontières espagnole est également impliquée, puisqu'elle renvoie habituellement les migrants irréguliers aux autorités marocaines. De nombreux migrants ainsi arrêtés sont alors expulsés à la frontière orientale, à Oujda, puis de là, à Maghnia. MSF a enregistré près de 1 300 expulsions en 2011 et plus de 6 000 en 2012<sup>40</sup>. Le nombre d'expulsions entre janvier et septembre 2013 s'élève à plus de 10 000, selon les statistiques récoltés par d'organisations locales<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Il est essentiel de garder à l'esprit que les chiffres de MSF sont, pour des raisons matérielles, approximatifs. Cette organisation n'est active qu'à Oujda et dans une moindre mesure, à Nador. Par conséquent, les données concernant les expulsions vers l'Algérie doivent être en réalité bien plus élevées.

<sup>41</sup> Hassane Ammari, Comité Central pour les Migrations et l'Asile, Association marocaine des droits humains.

<sup>42</sup> Même si un certain nombre de ces migrants n'ont pas pour projet de venir jusqu'en Europe, l'action du Maroc sert à rassurer les gouvernements européens quant à sa bonne foi et à sa volonté de participer au contrôle des flux migratoires, en particulier à sa frontière nord.

<sup>43</sup> 16% des personnes entrant dans cette catégorie avaient déjà été expulsées vers l'Algérie plus de dix fois [MSF, 2013].

<sup>44</sup> Ces révélations concordent avec les recherches effectuées à large échelle au Maroc par Migreurop en 2009.

Bien que la frontière entre le Maroc et l'Algérie soit officiellement fermée, les forces de police marocaines utilisent des sentiers privés à travers les champs pour reconduire les migrants irréguliers de l'autre côté de la frontière. Ces expulsions ne sont pour la plupart du temps que symboliques, puisque les migrants expulsés reviennent aisément immédiatement au Maroc par les mêmes sentiers<sup>42</sup>. Concrètement, selon le compte-rendu de MSF, plus de 68% de ses répondants à Oujda avaient déjà été arrêtés et reconduits depuis leur arrivée au Maroc – et 80% de ceux-là avaient déjà été reconduits plus d'une fois<sup>43</sup>.

Un certain nombre des migrants de Maghnia rencontrés par le REMDH ont aussi indiqué avoir été expulsés du Maroc à plusieurs reprises<sup>44</sup>. Certains ne se souviennent même plus du nombre de reconduites, tant l'expulsion est une pratique courante dans cette région.

Nous rencontrons ce jeune homme venant du Guinée-Conakry, à proximité de son campement. Il vient de

terminer sa journée de travail aux champs. Il arrive en nous cherchant, comme s'il voulait trouver une façon de retourner dans son pays d'origine. Il a 22 ans, mais il en paraît dix de plus, tant il semble las et épuisé. Il dit qu'il s'est rendu au Maroc plusieurs fois, il ne se souvient pas combien de fois on l'a renvoyé en Algérie (« Huit, dix fois ?... »). Il était à Gourougou, dans la forêt proche de Nador et a tenté deux fois d'entrer à Melilla, sans succès. C'est au moins la septième fois qu'il atterrit à Maghnia mais ce sera probablement la dernière. Il confie: « Là, j'en peux plus. J'ai perdu tout l'argent que j'avais, j'ai tout essayé. Maintenant, je veux juste rentrer chez moi ». Lors de son dernier passage au Maroc il est tombé malade. Avant même d'avoir pu prendre un quelconque traitement, la police marocaine l'a pris et l'a renvoyé à la frontière. [Notes d'un membre de la délégation, Répondant #9, Guinée Conakry,]

Lorsque la police marocaine contrôle et arrête les migrants irréguliers, elle a pour habitude de confisquer les documents de voyage et les biens personnels. Un migrant malien a affirmé avoir été arrêté à Nador par la police locale, qui l'a gardé une nuit et ne lui a jamais rendu son passeport – celui-ci portait un visa marocain expiré depuis trois mois. En dépit de ses diverses demandes, le migrant n'a jamais pu récupérer son passeport et a été ensuite reconduit à la frontière. Un jeune homme en provenance de Gambie a également été arrêté par la police de Nador et rapporte des faits similaires. Il a été emmené au poste de police où lui ont été prises ses empreintes digitales tandis que son argent et son passeport lui ont été confisqués et jamais rendus.

Par ailleurs, les expulsions ne sont pas effectuées dans un cadre propice à la sécurité des migrants. Après avoir été conduits à Oujda, le plus souvent en bus, les expulsés sont souvent menés à la frontière à pied et de nuit. Ils sont alors chassés de l'autre côté sans protection d'aucune sorte. Les migrants peuvent également être expulsés sans aucune considération envers leur condition physique fragile ou la dégradation de leur état de santé<sup>45</sup>. Ils peuvent devenir la proie de certaines bandes criminelles et de trafiquants installés le long de la zone frontalière, mais ils risquent aussi d'être arrêtés par la police algérienne qui bien souvent se poste en embuscade en attendant les traversées<sup>46</sup>. Parfois, les autorités algériennes tirent des coups de semonce afin d'effrayer les migrants et les convaincre de repartir sur le territoire marocain.

<sup>45</sup> MSF rapporte qu'en 2012 la police marocaine a expulsé plus de 500 personnes ayant besoin de soins médicaux [MSF, 2013].

<sup>46</sup> Les migrants expliquent que la police algérienne a récemment installé un système de surveillance de haute technologie pour détecter les franchissements illégaux de nuit. Bien que ce système ait été mis en place pour les trafiquants de drogue, il ne fait aucun doute que les migrants irréguliers sont aussi une des principales cibles. De manière générale, au vue de la présence de réseaux criminels et la probabilité d'échanges de coups de feu dans la région, les migrants sont exposés à de plus grands risques encore. Un migrant camerounais par exemple a expliqué au REMDH que pour cette raison il préférerait franchir la frontière de jour, afin de limiter les risques d'être « accidentellement » abattu par les gardes-frontières de part et d'autre de la frontière.



Le camp des migrants sénégalais (été)

Les autorités algériennes ne sont pas averties des expulsions effectuées par leurs homologues marocains, mais de toute évidence elles n'accepteraient pas de recevoir des migrants irréguliers sur le territoire algérien si la demande leur en était faite. Par conséquent, les forces de l'ordre marocaines et algériennes se livrent à un ahurissant jeu de ping-pong avec les migrants, chacune s'efforçant de les refouler de l'autre côté par la force – tout en en profitant pour dérober l'argent et les effets personnels des expulsés. Les expulsions – que les migrants acceptent avec une certaine résignation - sont souvent menées de façon violente, impliquant coups et vols. La perte du téléphone mobile, de l'argent, des documents de voyage mais aussi les dommages corporels laissent les migrants en situation d'extrême vulnérabilité et dépourvus de tout moyen de demander de l'aide ou du secours.

*Quand on vous refoule à Oujda, on va vous donner chez les militaires. Au côté marocain d'abord, on vient avec les bus, on nous laisse dans des bases. Mais maintenant on va nous jeter au côté Algérie. Avant on nous donnait pas dans les mains des militaires algériens.[...]Quand tu traverses, de l'autre côté t'entends un cri, et un coup de kalachnikoff, toot-toot-tooo [imite le bruit de l'arme] parfois la nuit ils tirent ! Et tu cours, et quand ils tirent tout le monde s'arrête...tout le monde assis, bien couché... vous êtes obligé de rester couché. C'est comme ça qu'ils arrivent, ils nous fouillent, ils nous déshabillent... le téléphone, l'argent, tout...*

[Répondant #10, Cameroun]

*Parfois nous nous disons entre nous « Camarade, ces policiers et nous, c'est comme Tom et Jerry », à cause de la façon dont ils se jouent de nous. Ils nous mènent à la frontière, ils nous*



*emmènent là, les Marocains nous renvoient, les Algériens font de même, et vice-versa. En réalité, si ça se limitait à ça, ça ne serait pas un gros problème. Mais ils te prennent tes affaires, là c'est un problème. Te faire tabasser encore et encore, c'est pas normal. C'est surtout ça qui nous perturbe beaucoup.*  
[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

Un jeune homme de Gambie. Il a franchi la frontière pour se rendre au Maroc deux semaines plus tôt, n'est resté à Oujda que 24 heures, a été emmené à Maghnia pendant la nuit avec d'autres migrants, puis ils ont été séparés en deux groupes de huit personnes. Son groupe était escorté par un commandant militaire et par deux gardes armés. Les militaires marocains ont vérifié si les militaires algériens étaient présents (ils se dissimulaient). Dès que le groupe a franchi la frontière, les militaires algériens se sont montrés et les ont pris en chasse, ainsi les migrants ont dû courir pour échapper aux forces armées des deux pays à la fois.  
[Répondant #1, Gambie, traduit de l'anglais]

Du côté algérien, les expulsions vers le Maroc sont en général exécutées par la police des frontières algérienne ou par la gendarmerie nationale. Un jeune ivoirien, arrivant tout juste du Maroc lors de la visite du REMDH, a livré le récit suivant des faits ayant mené à son expulsion.

*On était ici à l'Oued, on était en train de dormir. Aux environs de 7h30, ils sont venus, on dormait. Après ils ont arrêté ceux qu'ils voulaient arrêter, on a amené tous au commissariat, ils ont contrôlé les papiers de gens, ceux qu'ils avaient les papiers de HCR on les a laissé partir. Nous, les sans-papiers, on nous a amené devant le juge. [...] Dès qu'on signe (le document) ils nous ont emmenés à la frontière. Ça c'était aux environs de 19h30-20h. La nuit allait tomber, et ils allaient nous accompagner à la frontière.*  
[Répondant #15, Cote d'Ivoire]

De telles rafles, en général très tôt le matin, sont une pratique courante à Maghnia. Elles peuvent avoir lieu toutes les semaines, en fonction de l'ampleur de l'opération et des forces de police mobilisées.

Les migrants et les réfugiés témoignent de deux types d'interventions de la part de la police. L'une est légère, menée habituellement par la police des frontières en petit effectif, et consiste à vérifier les identités, éventuellement à fouiller les migrants, à confisquer les objets de valeurs puis repartir. L'autre est beaucoup plus agressive et à plus grande échelle, généralement dirigée par la gendarmerie de Tlemcen avec jusqu'à 40 officiers et l'utilisation de pick-up 4x4. Elle aboutit

fréquemment à des arrestations massives, à des fouilles approfondies, à des vols, éventuellement à des coups et à des expulsions. Cela effraie terriblement les migrants vivant dans les camps, les laissant dans un climat d'insécurité permanent.

*Lorsque la police arrive, ils sont peut-être 6 ou 7. Ils arrivent avec une grosse voiture, une fourgonnette. Mais les gendarmes, eux, c'est différent. Ils arrivent à 30 ou 40, avec des pick-ups. Ceux-là, ils viennent de Tlemcen. Tu ne peux même pas t'enfuir, tu n'as aucun moyen de t'enfuir, si tu pars à gauche, ils sont à gauche, si tu veux partir à droite, ils sont à droite. Ils encerclent tout le monde et ils nous embarquent. Ils nous emmènent à la gendarmerie de la ville. Puis ils nous emmènent à la frontière. La nuit, vers 23 heures, ils nous emmèneront à la frontière marocaine. Avant ça, ils fouilleront de nouveau tout le monde. Tout ce que tu as de bien, ils te le prendront. Ils n'ont aucune pitié pour toi. Si tu pleures, ils te frappent, si tu dis que tout ce que tu veux c'est retourner dans ta tente, ils te frappent. Tu ne peux rien dire, tu dois juste faire ce qu'on te dit de faire. Voilà ce que nous vivons. [...] Lorsqu'ils arrivent, tu ne comprends même pas ce qu'ils te disent, ils parlent essentiellement l'arabe. De toute façon, on ne te pose même pas de questions. Ils arrivent et c'est tout, ils nous attrapent tous. Quand ils arrivent, les gens se mettent à courir, certains sont blessés, certains se cassent une jambe... La dernière fois, un des gars s'est cassé la main pendant que la police était après lui. Cet endroit, c'est très dur, vous savez... Ils s'en prennent à toi lorsque tu es faible, parfois ils viennent lorsque tu dors, ils se mettent à faire du bruit et tu ne sais même pas vers où t'enfuir.*

[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

Lors de ces raids, un certain nombre de Subsahariens ont rapporté que, à plusieurs occasions, la gendarmerie a littéralement assailli les camps et y a tout brûlé, des les installations précaires aux effets personnels de ceux qui vivaient là. Bien qu'il y ait eu une trêve temporaire des raids depuis le printemps, les interventions semblent avoir repris avec la même intensité depuis octobre 2013, comme en témoignent des militants algériens qui ont visité Maghnia récemment<sup>47</sup>.

<sup>47</sup> Si de manière générale les autorités ne confisquent pas les documents de voyage et d'identité, elle s'approprient les objets de valeur, l'argent et les biens personnels.

*La dernière fois que c'est arrivé, ça fait trois mois. Je m'en souviens bien parce qu'ils ont brûlé ma tente. Lorsque la police algérienne arrive [...], tous ceux qui sont en mesure de courir, s'enfuient. Alors la police assiège le camp, ils le fouillent, prennent les biens de valeur qui ont été*



*abandonnés et ensuite, ils brûlent les tentes. Ils ont même trouvé un sac de riz que j'avais caché quelque part, ils l'ont trouvé et l'ont répandu par terre. Même la bouteille de gaz que j'avais, dont on se servait pour préparer les repas... ils l'ont trouvée et ils l'ont prise. [...] Aujourd'hui, ils viennent encore ! Mais ils ne brûlent plus rien, ils entrent, ils prennent ce qui a de la valeur et puis ils s'en vont. Quand ils t'attrapent, si tu as un téléphone de qualité, ils te le prennent. Si tu veux t'opposer à eux et leur répondre, ils te tabassent.*  
[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

Les migrants ont rapporté qu'au cours d'opérations de police moins offensives, les policiers algériens et les gendarmes leur auraient proposé de monnayer leur liberté – à hauteur d'une somme de 1 000 dinars algériens ou en échange de biens de valeur. Ceux qui n'avaient ni argent ni biens pour payer auraient été les premiers à être méticuleusement fouillés et, si rien n'avait été trouvé, expulsés vers le Maroc. Ces actes sont d'autant plus inquiétants que la conduite abusive de la police et de la gendarmerie n'est pas réprimée par les autorités judiciaires. Les autorités locales agissent donc en toute impunité.

Lors de la visite de la délégation du REMDH à Maghnia, dans la nuit du 20 juin 2013, les gendarmes algériens ont tiré sur deux des migrants qui devaient être expulsés vers le Maroc, laissant l'un d'eux dans un état critique<sup>48</sup>. Les deux migrants, l'un provenant du Cameroun, l'autre du Burkina Faso, ont été hospitalisés à Tlemcen et gardés sous haute surveillance. Néanmoins, le REMDH a pu leur rendre visite et recueillir leur récit des événements. Les expulsions n'étaient fondées sur aucune base légale, puisque les migrants n'ont jamais comparu devant un juge et qu'aucune décision de justice n'a été rendue. Les autorités algériennes, de leur côté, nient ces allégations et affirment s'être contentées d'avoir porté secours aux deux migrants subsahariens. Selon leur version des faits, les migrants ont été touchés par la police des frontières marocaine alors qu'ils se faisaient expulser vers l'Algérie. Par conséquent, aucune poursuite n'a été engagée contre les gendarmes par le procureur algérien et leur conduite n'a pas été punie ou condamnée par les autorités locales. A leur sortie de l'hôpital les deux migrants ont été présentés devant un juge, accusés d'entrée illégale dans le pays. Aucune question ne leur a été posée à propos de l'accident, aucun témoin potentiel n'a été convoqué. En fait, tous les migrants qui étaient présents au moment de l'accident et qui auraient pu témoigner pour l'affaire des migrants blessés, avaient été expulsés au Maroc le même jour. Craignant des représailles de la part des autorités algériennes, ils ont attendu plusieurs semaines avant de retourner à Maghnia.

<sup>48</sup> Le migrant Burkinabé n'avait que des blessures superficielles tandis que le camerounais souffrait d'une blessure grave car une balle lui avait fracturé les os de l'avant-bras.

### Accès à la protection et au HCR

Certains migrants rencontrés par la délégation pourraient aspirer à la protection prévue par la Convention de Genève due aux réfugiés. Malheureusement il est très difficile d'accéder à l'information et de contacter le HCR depuis Maghnia.

Bien que tous les cas ne soient pas clairs, il convient de mentionner celui d'un jeune Ivoirien de 14 ans et de son frère aîné qui avaient quitté leur pays après le début de la guerre civile en 2011. Leur famille avait une affaire qui fonctionnait bien à Abidjan, la capitale, avec trois boulangeries dans différentes parties de la ville. Les violences ont atteint des sommets, le père a été tué et deux magasins ont été incendiés et détruits. Voici comment le plus jeune des garçons, le seul témoin des événements, décrit le meurtre de son père.

*[Mon grand-frère] est tout pour moi à. C'est mon Papa, ma Mama, mon grand-frère. C'est juste pour lui que je suis toujours ici, et je rentre pas au Cote d'Ivoire. Là je sais même pas où c'est mon pays-là.. et mon Papa il me manque beaucoup, car ils ont tué mon papa en face de moi, moi je l'ai vu, j'étais assis. [...] Ils sont venus, moi j'étais à la maison. Ils sont rentrés, ils ont tué mon Papa, ils ont pris l'argent et ils sont partis. Ils m'ont vu, ils m'ont donné un coup de gifle et ils sont partis. Mon grand-frère, lui il était au travail... il a eu de la chance lui. Mais pour moi... quand je dors, je rêve à mon papa, qu'on le tue... toujours. Pour ça je devais chercher une solution, pour que je puisse sortir. Moi je voulais pas penser à ça, je veux oublier tout ça.*

[Répondant #13, Cote D'Ivoire]

La vie de la famille est bouleversée, le frère aîné a alors décidé que la seule solution était de fuir le pays. Après avoir vendu ce qui restait du commerce familial pour financer le voyage, il est parti vers le nord avec son jeune frère, en direction du Mali, de la Mauritanie et du Maroc, dans l'espoir d'arriver finalement en Europe. Après une tentative manquée pour atteindre l'Espagne par l'enclave de Melilla, ils ont fini par se retrouver à Maghnia<sup>49</sup>.

<sup>49</sup> Seul le frère plus âgé a été expulsé du Maroc en Algérie lorsqu'il a été pris à côté de Melilla, tandis que le plus jeune n'a pas été arrêté et a rejoint son frère de son propre gré plus tard à Maghnia.

Ce qu'il faut noter dans ce cas, tout comme dans beaucoup d'autres à Maghnia, c'est le fait que les frères n'ont jamais eu l'occasion de faire une demande d'asile durant tout leur voyage ; ils n'ont pas non plus reçu d'informations sur leurs droits en tant que demandeurs d'asile. A Maghnia, lorsqu'on interroge les chairmans ivoiriens et sénégalais à ce sujet, ils précisent que les migrants haut placés dans la communauté sont chargés d'informer les nouveaux arrivants, en particulier les mineurs, de la possibilité de faire une demande d'asile en Algérie. Cela

ne semble toutefois pas se vérifier lorsqu'on interroge les migrants eux-mêmes. En réalité, bien des migrants subsahariens rencontrés par la délégation ne connaissent pas l'existence du HCR, ni même ne savent à quoi correspond la protection des réfugiés et en quoi elle pourrait leur être bénéfique. C'est particulièrement vrai pour les migrants qui arrivent à Maghnia depuis le sud de l'Algérie pour la première fois, surtout les plus jeunes.

Cependant, comme évoqué précédemment, le statut de réfugié est très difficile à obtenir en Algérie. Un certain nombre de migrants informés de la possibilité de se rapprocher du HCR se montrent très sceptiques quant à la réelle possibilité d'obtenir le statut de réfugié en Algérie, tout en étant peu enclins à demeurer en Algérie. Il n'existe pas de possibilité de déposer une demande d'asile directement à Maghnia, ni même à Ghardaïa, Oran, Tamanrasset ou Aïn Guezzam. Les réfugiés doivent adresser une télécopie portant toutes les informations nécessaires (date de naissance, copie du passeport, informations de contact, etc.) au bureau du HCR d'Alger, puis attendre une réponse, par téléphone, qui leur fixera un rendez-vous dans la capitale. Malheureusement, il n'existe aucun moyen officiel de savoir si une demande a effectivement été reçue et traitée par le HCR des Nations Unies<sup>50</sup> ce qui rend le processus plus proche d'un jeu de hasard que d'une procédure officielle. Une fois qu'un rendez-vous a été fixé, les migrants doivent être physiquement présents à Alger, pour leur entretien. Toutefois, les frais de transports ne sont pas remboursés. Pour cette raison, les personnes qui passent par Maghnia pour la première fois alors qu'elles se rendent au Maroc, en particulier les mineurs, ne sont pas enclines à faire un détour par la capitale.

<sup>50</sup> Pendant la mission du REMDH à Maghnia, les membres de la mission ont collecté plusieurs demandes d'asile qui ont été faxées au bureau du HCR des Nations Unies à Alger. Des semaines plus tard, à l'occasion d'un contact informel avec une personne du HCR, il est apparu que plusieurs de ces demandes n'avaient pas été reçues.

De plus, le risque d'être pris par la police, arrêté, détenu puis éventuellement expulsé a également été souligné comme particulièrement dissuasif. Les réfugiés en quête de protection qui n'ont pas de documents de voyage en règle – c'est à dire un passeport avec un visa algérien – ou une convocation écrite du HCR précisant le rendez-vous,<sup>51</sup> risquent fortement d'être contrôlés par la police et les services de sécurité sur le trajet. Qui plus est, les chauffeurs de taxi sont souvent effrayés à l'idée de transporter des migrants irréguliers, redoutant d'être accusés par les autorités locales d'encourager l'immigration irrégulière dans le pays.

<sup>51</sup> Le HCR envoie une convocation écrite une fois qu'un rendez-vous est confirmé, mais le fait que ces documents doivent être transmis par courrier ou par télécopie rend pratiquement impossible la prise de contact avec les migrants pour l'agence.

Dans l'ensemble, le HCR d'Algérie ne semble pas avoir tenté de diffuser d'informations dans les zones frontalières, en particulier auprès des nouveaux venus. En outre, les procédures de demande apparaissent comme trop rigides pour les personnes qui ne sont pas à Alger. Un réfugié venant de Côte d'Ivoire a expliqué qu'à son arrivée en Algérie, il s'est en effet directement rendu à Alger pour établir une demande d'asile. Arrivé aux bureaux du HCR, en compagnie d'un autre

demandeur d'asile ivoirien, il a été informé par les agents de sécurité se tenant à l'entrée de l'immeuble qu'il ne pouvait pas entrer pour parler avec une personne du HCR s'il n'avait pas de rendez-vous. Ne sachant pas quoi faire ni de quelle façon obtenir un rendez-vous, il a quitté les lieux. Le jour suivant, alors qu'ils se rendaient de nouveau au bureau du HCR, ils ont été arrêtés, puis détenus par la police qui les a ensuite expulsés à la frontière avec le Maroc.

Au final, il convient d'observer que Maghnia est essentiellement un lieu de transit. Des nombreux Subsahariens considèrent que faire une demande d'asile est une perte de temps et d'argent car ils n'envisagent pas de s'établir en Afrique du Nord, même sous des conditions qui leur seraient plus favorables. Ce positionnement diffère pour ceux qui ont dû retourner à Maghnia un certain nombre de fois ou ont même décidé de s'installer à Oran ou à Alger en attendant. Certains d'entre eux considèrent qu'obtenir une carte de réfugié est la seule façon d'accéder à un statut légal en Algérie, même si cette reconnaissance du HCR ne leur donne en réalité pas de réels droits dans ce pays. Les Subsahariens ont confirmé qu'en règle générale, les autorités algériennes différencient ceux qui sont reconnus par le HCR des autres. Lors des rafles, les Subsahariens porteur des documents du HCR ne sont normalement ni expulsés au Maroc, ni fouillés. D'une façon générale, les autorités algériennes semblent plus attentives qu'auparavant au respect de leurs devoirs fondamentaux face aux réfugiés statutaires, mais cela ne signifie pas pour autant que la législation soit respectée. Un migrant camerounais, décrivant une récente descente de police dans son camp, raconte qu'une personne détenant un document d'enregistrement au HCR a tout de même été amenée au poste car les agents mettaient en doute l'authenticité de sa carte. Il a finalement été relâché, après avoir reçu des coups et avoir vu ses papiers confisqués par les policiers locaux.

*Au départ, au commissariat on était une quinzaine plus ou moins (après un rassemblement par la police du camp camerounien), après on a laissé rentrer chez eux ceux qui avaient les papiers. Il y avait aussi un gars qui avait la photocopie du document du HCR, mais celle-là était noir sur blanc. Donc ils l'ont tapé et tapé, pour ce qu'il dit que c'est falsifié et que ce n'est pas son document. Ce gars il est toujours là, même il a dû appeler son avocat ou les ONG pour l'aider. Ils lui ont enlevé son papier et ils l'ont laissé partir.*

[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

### Accès aux droits sociaux et économiques : offres d'emploi et conditions de travail.

Maghnia est le lieu de réalisation de deux objectifs importants pour la population migrante : 1) c'est une étape au cours de laquelle la personne peut prendre du repos, rassembler davantage d'informations quant à la suite de son voyage, trouver un abri et obtenir la protection de sa communauté (en contrepartie d'une somme versée au chairman dite « Droit de ghetto ») ; 2) c'est un lieu où il est relativement facile de trouver un emploi de façon à gagner assez d'argent pour poursuivre le parcours au Maroc. Les répondants et les autres membres de la communauté ont souligné ces deux aspects au cours des entretiens.

*Donc, après, je me suis dit qu'il vaut mieux rentrer en Algérie pour chercher un peu d'argent, si on veut toujours continuer notre voyage et essayer de nouveau. Quoique c'est dur, on ne sait comment faire pour traverser encore. [...] On était refoulé une première fois mais on était toute suite retourné là. Mais on s'est dit, avant de se faire attraper une deuxième fois et se faire refouler, on va plutôt aller directement en Algérie par nous-même. Donc là ça fait deux mois et quelques semaines qu'on est ici. Je suis venu à Maghnia une seule fois. Ce n'est pas comme ces gens-là qui viennent ici de temps en temps pour chercher du travail. Nous on veut juste rester le temps pour avoir de l'argent pour pouvoir s'en sortir... même si cela nous prend deux ou trois ans.*

[Répondant #13, Côte d'Ivoire]

*Ici, c'est plus facile qu'au Maroc de trouver de travail. J'ai plus de possibilités et de meilleures conditions. Je n'ai jamais vraiment travaillé durant tout mon séjour au Maroc. Sur la plupart des chantiers ou tu vas pour demander du travail, on te dit qu'on ne prend personne. J'ai cherché un peu partout, j'aurais pris n'importe quel travail, même très dur ! Alors tu vois, tous ces Noirs qui sont en difficulté au Maroc, qui n'arrivent même pas à se nourrir, ils reviennent toujours en Algérie pour se faire un peu d'argent. Ensuite, ils se précipitent de nouveau au Maroc pour faire une nouvelle tentative d'aller en Europe. De toute façon, même ici c'est dur, tu peux mettre trois mois pour réunir peut-être 10 000 dinars, parce que tu vas avoir du travail aujourd'hui, tu vas avoir du travail demain et puis les trois jours suivants, tu n'en trouves pas.*

[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

Contrairement au Maroc, où les contrôles de police drastiques et la réticence générale de la population locale à employer des Subsahariens en situation irrégulière laissent peu d'opportunités d'emploi, Maghnia offre des conditions plus favorables. Les employeurs algériens manquant grandement de main-d'œuvre, offrent plus volontiers du travail aux migrants en situation irrégulière. Ils trouvent du travail sur les chantiers, réalisant la plupart du temps les tâches les plus rudes et les plus élémentaires, ou bien dans les champs environnant la ville. Selon les témoignages recueillis auprès des membres de la communauté camerounaise, les entrepreneurs algériens font appel à un grand nombre de migrants pour ériger les fondations des maisons du jour au lendemain, faisant fi de toute réglementation et sans permis de construire, de façon à terminer le travail avant que les autorités locales n'aient le temps de venir interrompre la construction<sup>52</sup>. Durant la saison, les migrants sont habituellement embauchés pour les moissons ou pour le ramassage des pommes de terre. Il n'est par ailleurs pas inhabituel que les migrants cumulent deux emplois durant la même journée : aux champs le matin, sur les chantiers ou en ville l'après-midi ou le soir.

<sup>52</sup> Un quartier entier de Maghnia, comportant des dizaines de bâtiments, est constitué de maisons inachevées. Selon les migrants, plusieurs d'entre elles ont été construites à partir de rien par eux-mêmes, qui ont monté les fondations en quelques semaines, travaillant jour et nuit.

Les relations avec les employeurs sont mitigées. Comme les migrants sont à présent installés depuis longtemps, ils ont développé des relations durables avec les employeurs locaux. Les revenus sont comparativement plus élevés qu'au Maroc, même si les contrats entre employeurs et salariés sont totalement officieux, et les salaires sans cesse renégociés. Les employeurs recrutent les migrants au jour le jour et rien ne garantit que l'on gardera son emploi le lendemain. Il existe un point bien connu sur la RN7, la route principale menant au poste frontalier, où les Algériens viennent embaucher les travailleurs migrants pour une journée aux champs ou sur les chantiers.

*Ici [à Maghnia], ils paient normalement. Quand tu travailles, normalement ils te paient ici. Je connais beaucoup de camarades que viennent ici, chercher l'argent, pour pouvoir retourner au Maroc ou pouvoir retourner au pays. Ici il y a du travail, al-hamdulillah.*

[Répondant #4, Guinée Conakry]

*[Le travail que tu fais] ça dépend de la journée. Aujourd'hui tu peux travailler dans les chantiers, demain tu peux travailler dans les champs. Ça dépend des gens qui viennent nous chercher dans la route là. [il indique la route qui amène à la frontière avec le Maroc, et qui côtoie les champs] Les arabes s'arrêtent là, très tôt le matin, et ils viennent nous chercher. [Répondant #12, Côte d'Ivoire]*

Parfois, les employeurs fournissent aussi un abri à certains migrants. Par exemple, un groupe d'approximativement vingt personnes venant

du Burkina Faso est logé dans des baraques bordant les champs dans lesquels elles travaillent. Dans d'autres situations, les migrants travaillant sur des chantiers trouvent abri dans les édifices inachevés – c'est le cas de certains migrants congolais logés temporairement dans la banlieue est de Maghnia.

Même si l'emploi est relativement accessible en comparaison avec l'autre côté de la frontière, les conditions de travail restent extrêmement précaires et les employeurs se livrent régulièrement à des abus envers les travailleurs migrants. Cela se traduit par le refus de payer les sommes convenues et par la décision arbitraire de baisser les salaires. Si les migrants protestent et se plaignent, les employeurs appellent ou menacent d'appeler la police, ce qui oblige les travailleurs à accepter de telles conditions d'exploitation. En outre, conserver l'argent gagné s'avère être la tâche la plus ardue pour les migrants, qui doivent se méfier de leurs employeurs, des autres membres de la communauté migrante<sup>53</sup> et surtout de la police.

<sup>53</sup> Les migrants peuvent aussi décider de confier leur argent au *chairman* de la communauté ou à ses adjoints. Dans chaque communauté, une personne est responsable des inscriptions et de la comptabilité. Les données enregistrées indiquent la date d'arrivée et de départ, ainsi que les sommes payées par chaque personne pour les droits, mais il peut aussi s'agir de sommes déposées par les migrants qui seront réclamées lorsqu'ils en auront besoin. Il n'est pas certain que confier l'argent aux *chairmans* soit une option nettement meilleure que le confier aux employeurs. Cependant, les témoignages semblent indiquer que les employeurs refusent souvent de donner la totalité de leur argent aux migrants, de façon à pouvoir conserver leur emprise sur eux.

*J'ai eu beaucoup de mésaventures avec les Algériens. Parfois, puisque nous ne pouvons pas vraiment garder notre argent sur nous – si la police nous attrape à la frontière, elle nous prend tout – nous préférons le laisser à nos patrons algériens. On leur laisse et quand nous avons besoin d'en prendre un peu pour acheter à manger, nous le prenons et l'Algérien note combien tu as pris. Mais à un moment, tu découvres que l'argent n'est plus là. Et si tu te plains, ils te disent qu'ils vont appeler la police, parce qu'ils savent très bien que tu as peur de la police. Comme tu as peur, tu abandonnes ton argent et tu t'en vas. Moi, je ne me souviens même plus du nombre de fois où j'ai dû abandonner l'argent qu'on me devait. [...] Je travaillais essentiellement sur les chantiers et beaucoup d'entre nous ont eu le même problème. [Les employeurs] arrivent, ils t'emmènent travailler, tu fais le travail et ensuite ils te disent qu'ils n'ont pas d'argent. Et tu ne peux pas faire grand-chose pour le récupérer.*

[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

Au regard de la loi, les employeurs algériens sont passibles de poursuites pour l'embauche de salariés irréguliers et risquent de fortes pénalités s'ils sont découverts par les autorités. Toutefois, les répondants ont clairement précisé que les autorités savent parfaitement où travaillent les migrants sans papiers mais s'en désintéressent, sauf si on les alerte sur une situation en particulier. Il semble que la police algérienne n'effectue pas de rafles ou d'arrestations sur les lieux de travail, préférant plutôt pourchasser les migrants sur la route menant aux camps, ou encore directement dans les ghettos, la nuit ou très tôt le matin.



La situation est très différente pour Maghnia même, où les employeurs redoutent d'employer les migrants pour des emplois qualifiés, craignant des représailles de la part des autorités policières. Les autorités algériennes ne semblent pas perturbées par l'emploi de migrants irréguliers pour des tâches sous-qualifiées réalisées dans les banlieues, mais elles changent d'attitude concernant les migrants travaillant en ville. C'est pourquoi les migrants n'ont pas d'autre choix que de prendre le travail qui se présente, même si certains d'entre eux sont suffisamment qualifiés pour exercer des postes à hautes qualifications dans des secteurs mieux payés. Ce jeune camerounais, même s'il reconnaît que la situation est encore pire au Maroc, décrit bien sa frustration de devoir se contenter d'emplois temporaires subalternes à Maghnia.

*Je suis technicien, je travaille pour une imprimerie. J'ai suivi des études techniques, j'ai un Bac en électricité. On ne veut même pas de nous pour travailler ici [en Algérie] parce que les gens ont peur. Parce que si la police d'ici découvre qu'un Algérien nous a donné du travail, ça peut lui causer des ennuis. Parfois nous allons chercher du travail et on refuse de nous en donner [...] En fait, parfois les gens ne te croient même pas quand tu viens les voir et que tu leur dis que tu es technicien. Ils ne te croient pas capable de faire quoi que ce soit. Ils ne te testent même pas ! En attendant, nous sommes nombreux à pouvoir faire plein de choses, c'est juste qu'ils ne nous laissent pas faire. Même sur un chantier, ils t'emmènent mais même si tu as reçu une formation de maçon, ils ne te laissent pas maçonner. Ils te diront « Toi, prépare le ciment », tu ne fais que les tâches simples. Tout ça, ça me met vraiment en colère. Parfois, ça me... je m'assieds et je pleure. Je ne sais vraiment pas ce que je fais encore ici... je suis la désolation de mon père. A quoi ça sert que mon père ait payé l'école, qu'il m'ait envoyé là-bas, si je ne peux même pas travailler ? Avec les connaissances que j'ai acquises, je devrais faire d'autres choses, au lieu de ça, je prends n'importe quel emploi hors de mon domaine, comme travailler dans les fermes ou d'autres boulots bizarres... ça me contrarie beaucoup.*

[Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]

En dépit de toutes les difficultés et du fait que l'argent est initialement gagné pour financer la suite du voyage, certains migrants tentent aussi d'envoyer des fonds chez eux. Ce n'est pas facile car la loi algérienne concernant les transferts d'argent est très restrictive : les agences telles que Western Union sont uniquement autorisées à recevoir de l'argent, mais pas à en transférer hors du pays. Par conséquent, les migrants ont développé un système de transactions triangulaires impliquant différents membres de la famille, à la fois en Algérie et



dans le pays d'origine, qui autorise les migrants de longue date à laisser leurs proches recevoir de l'argent gagné par un tiers. Souvent les nouveaux arrivants voient leurs attentes économiques frustrées lorsqu'ils arrivent en Algérie, ils sont forcés d'emprunter de l'argent à des migrants qui sont là depuis plus longtemps pour continuer leur voyage ou simplement pour survivre. L'argent peut faire l'objet d'un échange et la somme sera remboursée à la famille du migrant par celle de l'emprunteur, directement dans son pays.

### Accès aux droits sociaux et économiques : le logement et la santé.

Les migrants vivant à Maghnia et sa périphérie vivent de façon très précaire sur plusieurs plans : logements inadaptés, mauvaises conditions d'hygiène et difficultés d'accès à de véritables soins médicaux.



Migrants à côté du lit de la rivière (hiver)

<sup>54</sup> Cette situation ne semble toutefois pas concerner toutes les communautés. Les délégués ont rencontré par exemple des migrants en provenance du Niger qui ont indiqué qu'ils dormaient dans des dortoirs de 25 personnes avec d'autres migrants venant du Niger ou du Mali. Il est possible que les personnes issues de pays voisins bénéficient d'une attitude un peu plus accueillante.

<sup>55</sup> Les migrants ne peuvent pas non plus avoir recours au bois car la coupe d'arbres est strictement interdite par les autorités algériennes.

Pour certains migrants, le problème le plus urgent est celui du manque de logements adaptés. Plusieurs d'entre eux seraient prêts à payer pour une chambre dans une maison ou dans un hôtel en ville, mais les propriétaires les refusent au titre de leur statut de « clandestins »<sup>54</sup>. Le REMDH a relevé que les habitants vivant dans les vallons hors de la ville se passent d'équipements et de confort élémentaire. La situation se précarise plus encore à l'arrivée de l'hiver car certaines communautés ne disposent pas de vêtements adaptés pour se protéger du froid, ni de réservoirs de combustible pour se chauffer ou pour cuisiner<sup>55</sup>. Les migrants installés dans les vallons vivent dans des tentes de fortune ou des abris naturels – essentiellement de petites grottes qui ont été déblayées par les migrants eux-mêmes. Les tentes sont faites de linge ou d'autres matériaux et sont souvent couvertes de sacs en plastique pour les protéger de la pluie.

<sup>56</sup> Les répondants ont signalé que deux ans plus tôt, le barrage a été ouvert et qu'un migrant venant de Côte d'Ivoire a été noyé dans son sommeil. Son corps a été retrouvé dans la vallée à quelques centaines de mètres de son camp. Il est difficile de dire à quelle fréquence les autorités algériennes ouvrent le barrage, ni dans quelle mesure elles sont conscientes du danger pour les migrants vivant dans la vallée.

Normalement, le lit de la rivière est asséché mais cela peut changer durant la saison des pluies, qui transforme le site en un lieu inapproprié voire dangereux. Les migrants sont également menacés par le lac artificiel situé en amont. Si l'on en ouvrait le barrage, l'eau pourrait inonder les vallées et balayer les campements<sup>56</sup>. D'autres migrants, par exemple la communauté camerounaise, vivent dans les bâtiments appartenant aux services municipaux des eaux – c'est à dire dans les locaux techniques abritant les vannes et l'appareillage de commande des conduites d'eau –, mais leurs conditions de vie sont à peine meilleures que celles des personnes qui vivent en plein air.

Les conditions d'hygiène sont d'une façon générale très sommaires, puisque la plupart des migrants n'ont pas d'accès direct à l'eau, sauf dans les camps proches de la ville. A titre d'exemple, l'un des campements camerounais installé sur un champ privé comprend une cabane et une pompe à eau extérieure. Les communautés migrantes situées dans la périphérie de Maghnia n'ont pas la possibilité de se rendre librement en ville pour s'y procurer de la nourriture ou des biens de première nécessité. Certains ont signalé qu'une petite boutique – tenue par un Algérien et sa famille – est commodément établie à quelques centaines de mètres des plus importants ghettos. Les migrants peuvent y acheter des pâtes, du riz, de la farine, du pain, de l'huile, de la sauce tomate, divers types de boissons et quelques autres produits. Ils peuvent aussi se procurer et remplir des bidons d'eau pour les besoins de leur campement. La boutique propose aussi un petit éventail d'articles d'hygiène (shampoing, gel douche) et quelques kits de premiers secours (désinfectant, sparadrap). On y trouve également des couvertures et des vêtements de seconde-main, le tout de très mauvaise qualité.

La délégation du REMDH ne comportait malheureusement pas de personnel médical, il n'a donc pas été possible d'évaluer les besoins médicaux des migrants rencontrés dans les camps. Les délégués ont toutefois pu relever et inventorier un certain nombre de problèmes de santé parmi les migrants. La plupart étaient le résultat de blessures infligées lors des tentatives pour franchir la frontière ou lors d'affrontements avec les forces de l'ordre – généralement en Algérie ou au Maroc. D'autres sont issus de maladies chroniques qui ont progressé pendant des mois, parfois des années, de mobilité permanente, de conditions de vie difficiles et de manque d'hygiène.

<sup>57</sup> Au regard des violences à la frontière algéro-marocaine, une campagne a été lancée par des organisations migrantes et marocaines le 28 juin 2013, intitulée "Campagne n° 9 – Stop aux violences aux frontières!". Cette campagne a été lancée en réponse à la violence croissante à la frontière Nord du Maroc et en commémoration de la mort d'un migrant camerounais de ses blessures, après une tentative de passage du mur de Melilla.

Plusieurs migrants de Maghnia blessés ont reçu un traitement à Oujda de la part de MSF. C'est par exemple le cas d'un migrant de Gambie rencontré en novembre 2012 qui a perdu un œil lorsque la police des frontières espagnole lui a tiré dessus avec des balles en caoutchouc,<sup>57</sup> ainsi que celui d'un Camerounais qui, après avoir plusieurs fois tenté d'escalader les trois murs de Melilla et avoir été roué de coups par la

<sup>58</sup> Les blessures ont laissé de profondes cicatrices sur sa peau, qui n'est pas encore tout à fait guérie.

Après sa chute sur la barrière, comme la police n'intervenait pas, il a été secouru par un citoyen marocain qui a soigné et suturé ses blessures. MSF l'a trouvé quelques temps plus tard dans la forêt proche de Nador et l'a emmené à Oujda pour lui administrer un traitement mieux adapté. Lorsqu'il est retourné dans la forêt pour préparer une nouvelle tentative de traversée, il est devenu plus difficile pour MSF de continuer à suivre son état de santé.

D'après certaines informations, on viendrait le chercher tous les deux jours en forêt pour l'emmener à la clinique de Nador avant de le ramener dans les bois. Autre exemple, celui d'un migrant venant de Guinée-Bissau qui a subi une intervention chirurgicale à l'hôpital de Nador en octobre 2012. Une fois relâché, il a voulu se rendre à Rabat pour rejoindre les membres de sa communauté et demander de l'aide aux associations caritatives. Il était prévu qu'il se fasse retirer l'orthèse métallique placée entre son bras et sa main en février 2013. Mais il a été intercepté par la police avant de pouvoir rejoindre l'hôpital de Rabat et a été expulsé à Oujda. N'ayant pas d'argent pour retourner à Rabat, il s'est alors dirigé vers Maghnia, dans l'espoir de pouvoir financer son retour au Maroc. Lorsque le REMDH l'a rencontré en juin, il n'avait encore vu aucun médecin pour examiner sa blessure.

<sup>59</sup> Le migrant gambien souffrant d'une blessure à l'œil a d'abord été rencontré par le REMDH en novembre 2012, alors qu'il venait juste d'arriver à Maghnia après avoir reçu des soins de MSF à Oujda. En juin 2013, son état s'était aggravé – il n'avait plus de médicaments pour traiter sa blessure et n'avait consulté personne pour contrôler l'évolution de son infection. MSF indique également dans son rapport avoir traité bon nombre de patients blessés par des tirs de balles de caoutchouc venant de la garde civile espagnole postée à la frontière [MSF, 2013].

police des frontières, est finalement tombé dans les barrières barbelées, ce qui a blessé sa peau au niveau de ses poignets, de ses bras et de son dos<sup>58</sup>. Bien qu'ayant subi des sévices au Maroc, la plupart des migrants arrivant ou revenant à Maghnia n'ont pas la possibilité de faire examiner leurs blessures par un médecin, ce qui mène souvent à leur aggravation<sup>59</sup>.



Migrant blessé par les gardes-frontières espagnols

Parmi les maladies chroniques non traitées on observe l'asthme ainsi que des problèmes digestifs et gastriques. Les autres problèmes de santé habituels sont des fièvres, des maux de tête répétitifs et des insomnies. Les migrants n'ont, dans leur majorité, pas effectué de visite médicale depuis des mois et seuls ceux qui ont été gravement blessés se sont rendus dans une clinique ou dans un hôpital.

MSF a récemment émis un rapport alarmant détaillant de quelle façon ces conditions de vie précaires, violentes et instables détériorent la santé physique et mentale des populations migrantes situées entre le Maroc et l'Algérie [MSF, 2013; MSF, 2010]. Parmi les principales pathologies, les intervenant MSF ont observé chez les migrants franchissant la frontière Maghnia-Oujda des problèmes dermatologiques, des infections respiratoires et des problèmes digestifs. Certains patients se sont également plaints de douleurs corporelles diverses, de maux de tête, d'insomnie, et d'autres symptômes généraux évoquant le stress et l'anxiété.

MSF a désigné le climat général de violence criminelle et de violence institutionnelle comme le facteur essentiel déterminant les besoins médicaux et psychologiques de la population migrante [MSF 2013]. Concernant la violence criminelle, différents rapports ont décrit l'importance du rôle pris par les réseaux de passeurs et de trafiquants à la frontière entre Oujda et Maghnia, ce qui est essentiellement dû au fait que la frontière soit officiellement fermée, interdisant ainsi

tout canal légal de migration [MSF, 2013; UNODC, 2012]. Le REMDH a recueilli des informations quant aux procédures de franchissement habituellement utilisées par les communautés de migrants et a relevé les dynamiques à l'œuvre en termes de facilitation du passage illégal de la frontière. Comme évoqué précédemment, les chairmans des communautés pourraient fortement encourager ces migrations, puisqu'ils contrôlent de près les canaux de franchissement de frontière et qu'ils en tirent bénéfice. Les migrants arrivant à Maghnia pour la première fois sont obligés de payer pour leur séjour et pour leur passage - ce qui est communément appelé « droits de ghetto » - directement aux comités des communautés, et faillir à cette obligation peut se solder par un passage à tabac ainsi qu'à la confiscation des effets personnels. Les délégués du REMDH n'ont pas pu approfondir les allégations de trafic d'êtres humains ni confirmer les conclusions d'autres organisations telles que MSF, qui évoquent la complicité entre certains chairmans de communauté et les organisations criminelles de trafiquants qui opèrent par l'intimidation, la violence physique et sexuelle, aussi bien que par la torture [MSF, 2013].

Au sujet de la violence institutionnelle, les migrants transitant par le Maroc pour tenter d'atteindre les enclaves de Ceuta et de Melilla ont vécu les pires situations. Le climat de peur et d'insécurité généré par les forces de l'ordre locales a repoussé les migrants en transit en dehors des zones urbaines, par exemple dans les forêts de Gourougou, près de Nador, où ils vivent essentiellement en plein air ou dans des abris de fortune, manquant de nourriture et de confort élémentaire. De plus, leurs expériences dans la région de Nador avec les polices des frontières marocaines et espagnoles – qui se soldent souvent par des coups, des détentions dans des cellules surpeuplées dépourvues de tout confort et finalement des expulsions [MSF, 2013] – ont laissé des séquelles durables, physiques comme psychologiques.

*Quand j'étais avec [mon petit frère à Nador], moi je restais en haut (dans la forêt) et je l'envoyais en ville à chercher à manger. Comme il est petit, les gens lui donnent à manger, lui donnent de salami, de tomates, de pommes de terre. Il peut aussi aller regarder dans la poubelle, pour voir s'il y a des pattes de poulet, la tête du poulet, ou des choses comme ça. On a fait deux mois comme ça. Et moi je lui ai dit, quand on était en train de manger de la poubelle, cela n'est pas une vie. [Répondant #13, Côte d'Ivoire]*

*En 2011 ils m'ont attrapé, mais comme moi j'avais mon passeport ils m'ont laissé en ville, et moi j'ai débarqué à Rabat. Je suis resté là-bas encore un peu, après je suis parti à Nador, là j'ai essayé encore une fois de frapper [rentrer à Melilla] et ils nous ont fait sortir encore...une autre fois... et*

*c'est à ce moment-là que je suis parti à l'hôpital, chez Caritas à Rabat. C'est eux qui m'ont soigné. [...] Je suis retourné à Nador encore...J'ai fait deux jours à Melilla en train de dormir à l'antérieur, deux jours et on m'a attrapé encore là-bas et ils [la Guardia Civile] m'ont fait sortir... Ils m'ont donné aux militaires marocains, ils m'ont frappé...et j'ai été refoulé à Oujda. [Répondant #17, Sénégal]*

La mission du REMDH a trouvé à Maghnia de nouvelles preuves venant corroborer cette perception, relevant le comportement violent et abusif des autorités algériennes lors des descentes dans les camps. Au-delà des potentielles blessures physiques, cela a contribué à créer un climat de terreur et d'anxiété au sein de la population migrante. Les migrants rappellent par exemple ce qu'il s'est produit vers le mois de mars lorsque la gendarmerie algérienne a dévasté leur camp.

*Nous ne sommes pas vraiment tranquilles ici, parce que nous savons que si nous sortons pour travailler, nous risquons de tomber sur eux en chemin. Et quand nous revenons, alors que nous sommes pourtant tellement fatigués, nous ne parvenons même pas à dormir, parce que dès nous entendons les chiens aboyer, nous savons qu'ils ne sont pas loin. Alors, nous nous enfuyons. Ils ne viennent pas seulement pour nous attraper, mais aussi pour nous voler. [...] Quand ils t'attrapent, si tu as un téléphone de qualité, ils te le prennent. Si tu veux t'opposer à eux et leur répondre, ils te tabassent. C'est vraiment une des choses qu'on déteste, vous savez. Comme si nous n'étions pas des êtres humains, vous comprenez ? On prie vraiment maintenant... pour qu'ils sont laissent tranquilles. Même la façon dont nous vivons, ça montre bien que nous sommes là pour la paix. Nous ne causons pas de problèmes... Si la police veut venir nous contrôler et faire ce qu'elle a à faire avec nous, ce n'est pas un problème, mais qu'elle le fasse en dehors de notre camp. [Répondant #11, Cameroun, traduit de l'anglais]*

<sup>60</sup> MSF a démarré ses opérations dans l'est du Maroc en 2004. Les derniers mois précédents son départ du Maroc, l'équipe était composée de 17 personnes apportant une aide médicale, psychologique et humanitaire à la fois à Oujda et à Nador. MSF aide les migrants avec des soins primaires et secondaires, un soutien psychologique, des contrôles prénatals et postnatals, ainsi qu'une aide aux personnes victimes de violence sexuelle. Afin de prévenir les maladies et leur propagation, MSF distribue régulièrement du matériel de protection, des trousseaux d'hygiène et des ustensiles de cuisine, et fournit des services d'assainissement des eaux.

Les organisations de la société civile sont pratiquement les seules à apporter des soins médicaux aux migrants sur le terrain, aux abords de la frontière. En particulier, la présence de longue date de MSF à Oujda et à Nador a permis de soigner certains migrants subsahariens présents dans l'est du Maroc – beaucoup de ceux qui ont pu à un moment donné retourner, de gré ou de force, à Maghnia<sup>60</sup>. Le départ de MSF du Maroc début 2013 a laissé un vide qu'aucune organisation locale ou internationale, ni aucune institution algérienne ou marocaine n'a encore été capable de combler.



<sup>61</sup> Voir, pour plus d'information, « Algérie: migrations subsahariennes et accès aux droits », note sur la conférence organisée par Médecins du Monde à Alger le 30 juin 2012, disponible sur : [http://www.la-laddh.org/IMG/pdf/colloque\\_algerie\\_ok\\_2.pdf](http://www.la-laddh.org/IMG/pdf/colloque_algerie_ok_2.pdf) [page consultée le 25 juillet 2013].

<sup>62</sup> Voir, pour davantage d'informations, « Algérie : migrations subsahariennes et accès aux droits », note d'information de la conférence organisée par Médecins du Monde à Alger le 30 juin 2012.

Alors que MSF était présente à Oujda, avec d'autres organisations locales qui fournissaient des services complémentaires, aucune organisation similaire n'est, ou n'a été opérationnelle à Maghnia<sup>61</sup>. En outre, à moins de se trouver dans un très mauvais état de santé, les migrants se gardent de se rendre dans les hôpitaux publics, de crainte d'être arrêtés ou expulsés. Médecins du Monde (MdM) a indiqué que les hôpitaux publics algériens ne sont pas toujours fidèles à la législation nationale actuelle ni au code de déontologie des médecins, qui garantissent la gratuité des soins médicaux indifféremment de la nationalité ou du statut légal du patient. Dans les faits, même à Alger les migrants irréguliers – y compris les femmes enceintes qui viennent accoucher – risquent d'être dénoncés par le personnel soignant aux services de sécurité ou à d'autres autorités, avant de devoir affronter de graves conséquences allant jusqu'à l'expulsion<sup>62</sup>. Dans d'autres cas, les migrants n'ont pas d'argent pour acheter les traitements, qui ne sont pas distribués gratuitement à l'hôpital.

#### **Focus sur des groupes vulnérables: la situation des femmes et des mineurs.**

Les femmes sont pratiquement invisibles parmi les migrants des ghettos des vallées. Lorsque les délégués ont demandé aux chairmans quel était le nombre de femmes présentes dans les installations des communautés, ils ont tous répondu qu'il ne s'en trouvait aucune. Officiellement, la mission a été en mesure d'attester de la présence de seulement deux femmes dans les ghettos. La première était une Sénégalaise mariée à un migrant ivoirien, mais elle n'a pas pu être interviewée. La seconde était une femme nigériane rencontrée sur le chemin menant au ghetto nigérian et qui n'a livré que très peu d'informations quant à son histoire et à sa situation. Les membres de la communauté camerounaise ont signalé la présence de femmes dans leur communauté, mais le REMDH n'a pas pu les rencontrer. Par ailleurs, un petit nombre de femmes et de jeunes filles migrantes, essentiellement en provenance du Niger, a été repéré dans la ville de Maghnia près de la route principale, mendiant assises sur le trottoir et vendant des bijoux ou d'autres articles.

Selon les répondants et les autres membres des communautés migrantes, y compris des femmes rencontrées par la délégation du REMDH à Oran, très peu de femmes décident d'emprunter cet itinéraire et d'une façon générale émigrent seules. Lorsqu'elles le font, elles restent en général dans le ghetto le moins longtemps possible et traversent la frontière très rapidement. Lorsqu'elles arrivent à Maghnia, elles s'assurent d'avoir suffisamment d'argent pour payer à la fois l'abri et la protection de leur communauté, de façon à pouvoir se rendre à Oujda sans encombre. Les femmes doivent généralement verser environ 150 euros à leur communauté à Maghnia pour pouvoir traverser



vers Oujda, c'est à dire un montant trois fois plus élevé que celui versé par les hommes. Cette différence de traitement serait justifiée par le fait que les passeurs doivent avancer à allure réduite et prendre des mesures de sécurité supplémentaires lorsqu'ils escortent des femmes non-accompagnées de l'autre côté de la frontière. Ils doivent également fournir toute information ou contact qui pourraient être utiles pour faciliter la suite de leur voyage.

Il n'a malheureusement pas été possible de quantifier le nombre de femmes transitant par les camps de migrants car les délégués se sont heurtés à une certaine réticence de la part des migrants à les renseigner sur ce point. Les informations connues au sujet des femmes migrantes transitant par Maghnia sont issues d'enquêtes menées dans d'autres régions telles que Oujda,<sup>63</sup> de l'autre côté de la frontière, ou Alger [Laacher, 2010] et d'autres villes algériennes [CISP, 2008]. Par exemple, MSF a indiqué dans son récent rapport sur la situation des migrants subsahariens à Oujda que les femmes migrantes dans la ville marocaine représentaient 13% de la population migrante de la région<sup>64</sup> - les femmes enceintes représentant 14% de la population féminine. De telles enquêtes prouvent que les femmes migrantes sont présentes dans une certaine proportion de la population - même si comparativement moins nombreuses -, transitant par cette région, et donc par conséquent par Maghnia. Elles sont également extrêmement vulnérables à la violence perpétrée par la population locale et par la population migrante elle-même, en particulier lorsqu'elles voyagent seules.

<sup>63</sup> Sur une population variant approximativement de 500 à 700 migrants enregistrés par MSF, les femmes migrantes seraient entre 65 et 95 [2003; 2010].

<sup>64</sup> Durant les trois dernières années, MSF a réuni des données au sujet des populations migrantes transitant par Oujda et par Nador. Les données concernent uniquement les personnes que MSF a été en mesure de contacter, par conséquent de telles statistiques doivent être considérées avec prudence.

<sup>65</sup> Il est important de relever que certains hommes ont également été victimes de violences sexuelles, soit entre l'Algérie et le Maroc, soit au cours de la suite de leur voyage. Selon une grande proportion d'hommes issus de la population migrante, le phénomène est plutôt significatif [MSF, 2013; CISP, 2008]. Les femmes sont toutefois traditionnellement plus exposées à ce type de violences et leur invisibilité générale dans le contexte du transit migratoire mène à sous-estimer les sévices endurés par les migrantes.

59% des 65 femmes interrogées par MSF en 2010 dans différentes villes marocaines ont indiqué avoir subi des violences sexuelles dans la zone frontalière entre Maghnia et Oujda. Entre 2010 et 2012, MSF a soigné un total de 697 migrants (dont une majorité de femmes) victimes de violences sexuelles, 122 d'entre eux rien qu'à Oujda. 35% de cette population (240) auraient été victimes de la traite [MSF, 2013]. Si l'on prend en compte que témoigner de crimes sexuels et rechercher des soins médicaux après une agression sexuelle restent largement des tabous dans de nombreuses communautés migrantes, et que certains migrants ne témoignent qu'une fois parvenus à Rabat, on peut craindre que les chiffres soient en réalité bien plus élevés.

L'aspect le plus frappant au sujet des femmes migrantes de Maghnia est précisément leur invisibilité. Cela pourrait en partie s'expliquer par le fait que dans le contexte des transits migratoires, les femmes sont soumises au strict contrôle, à la domination et à la violence exercés essentiellement par les hommes de leur communauté, ou par les autres migrants subsahariens [MSF, 2013; 2010; UNHCR, 2010; CISP, 2008]. Les femmes sont beaucoup plus vulnérables que les hommes tout au long de leur parcours migratoire,<sup>65</sup> car à tous les risques ordinaires encourus par les migrants s'ajoutent d'autres menaces physiques et

sexuelles : coups, travail forcé, harcèlement sexuel, viol, grossesses non désirées, avortements ou fausses-couches, risque accru de contracter le VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles, et tous les traumatismes psychologiques liés. Dans la plupart des cas, les responsables de violences envers les femmes s'avèrent être les passeurs, les trafiquants et les criminels ordinaires.

En ce qui concerne la situation à Maghnia, les rapports signalent que les femmes et les jeunes filles qui n'ont pas d'argent sont bloquées dans les ghettos et sont contraintes de monnayer leurs frais de subsistance et leur traversée avec des actes sexuels [Laacher, 2010]. Dans certaines situations, le cercle vicieux de la violence et de l'exploitation sexuelle implique également des mineures [MSF, 2010]. D'autres enquêtes ont également établi que les femmes victimes d'esclavage ou de réseaux de prostitution le sont en règle générale du fait des communautés subsahariennes et rarement du fait des Algériens ou des Marocains [CISP, 2008]. Néanmoins, des organisations telles que MSF ont souligné que les autorités algériennes et marocaines sont également largement à blâmer. Les expulsions menées de nuit, sans aucune précaution de sécurité, augmentent les risques pour les femmes migrantes d'être attaquées par les bandes criminelles locales. MSF a également rapporté des expulsions de femmes enceintes (au moins 6 en 2011 et 18 en 2012) et des épisodes de harcèlement sexuel – et même de viol – impliquant les autorités policières autant en Algérie qu'au Maroc. Le REMDH n'a pas été en mesure de confirmer ces allégations durant son séjour à Maghnia.

La situation des mineurs à Maghnia est également particulièrement alarmante. Le REMDH a relevé la présence d'au moins 4 mineurs non-accompagnés, localisés dans différents camps de migrants des vallons - 3 viennent de Guinée-Conakry, le quatrième du Sénégal<sup>66</sup> - mais leur nombre réel doit être bien plus élevé. Les enquêtes de MSF tendent à confirmer cette hypothèse : 2% de la population (c'est à dire entre 10 et 15 personnes) en 2012 étaient des mineurs âgés de 13 à 18 ans voyageant sans famille ni aucune personne dont ils dépendraient légalement [MSF, 2013]. Les mineurs non-accompagnés les plus visibles sont des garçons, bien que MSF ait également relevé la présence de jeunes filles dans la zone frontalière<sup>67</sup>. Plusieurs d'entre eux poursuivent leur parcours en direction de Gourougou, dans les environs de Nador, espérant trouver un moyen de traverser vers Melilla – soit en sautant la barrière, soit à la nage par la mer – pour rejoindre ainsi l'Europe [MSF, 2013].

<sup>66</sup> Le REMDH a aussi relevé la présence d'un garçon de 14 ans venant de Côte d'Ivoire qui voyageait avec son frère aîné, adulte. Son histoire a été relatée dans la partie consacrée à l'accès à la protection.

<sup>67</sup> Comme les femmes plus âgées, les jeunes filles sont hautement exposées au risque d'être victimes de réseaux d'exploitation sexuelle ou de traite [MSF, 2013].

La situation des mineurs fait d'eux un groupe particulièrement vulnérable de la population migrante. Ils disposent généralement de moins de ressources que les adultes, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, et manquent souvent de maturité pour affronter efficacement les conditions éprouvantes du voyage migratoire. De plus, ils sont exposés à la violence d'un vaste éventail d'acteurs, des forces

de l'ordre locales aux migrants eux-mêmes. Les mineurs rencontrés à Maghnia ont voyagé essentiellement seuls, bénéficiant parfois de l'aide de personnes le long de leur itinéraire. Ils ont commencé à migrer extrêmement jeunes – un garçon a quitté la Guinée-Conakry à l'âge ahurissant de 7 ans, deux autres à 11 et 12 ans. Ils ont laissé derrière eux des situations désastreuses, de familles détruites à des parents violents, et ils avaient déjà à leur actif un long itinéraire en Afrique de l'ouest et/ou au Maroc avant d'arriver en Algérie et à Maghnia. Lorsqu'ils ont quitté leur pays, ils n'avaient pas de projet précis quant à s'installer en Algérie ou rejoindre Europe, ils ont constamment ajusté leurs buts et leurs intentions au cours de leur voyage.

Un garçon de 13 ans a quitté la Guinée-Conakry tout seul à l'âge de 7 ans, après le décès de sa mère lors d'un conflit (il n'a jamais connu son père). Il a réussi à rejoindre l'Algérie après un périlleux voyage de six ans à travers le Mali et le Burkina Faso. A Maghnia, il est protégé par les migrants plus âgés de la communauté guinéenne, qui ont eu pitié de lui. Son état psychologique est instable et il aurait besoin d'aide et de soutien adapté pour évaluer ce qu'il a réellement enduré durant toutes ces années. Il ne sait pas vraiment où il se trouve à présent ni où il souhaiterait aller ou vivre. Les autres migrants ont tenté de convaincre le garçon de retourner en Guinée, lui disant qu'il est trop jeune pour vivre dans cet environnement rude ou pour poursuivre son voyage du Maroc jusqu'en Europe, mais il semble que le garçon n'ait plus personne vers qui revenir dans son pays natal.

[Notes d'un membre de la délégation, Répondant #5, Guinée Conakry]

Un garçon de 16 ans, originaire de Guinée-Conakry. Il est arrivé à Maghnia par le sud, après un long voyage à travers la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et la Libye. Après y avoir travaillé durant un moment, et avant d'avoir pu tenter de rejoindre la côte italienne par bateau, il a été emmené lors d'une rafle de la police libyenne et emprisonné à Sabah. Après deux semaines d'emprisonnement, endurant les traitements brutaux et abusifs des gardiens de prison libyens, il a négocié sa libération contre un bakchich de 300 USD. Il a ensuite traversé la frontière vers l'Algérie et à rejoint Maghnia via Ghardaïa et Tlemcen. Lorsqu'il a rencontré les délégués du REMDH, il avait pour projet de quitter l'Algérie pour le Maroc le lendemain, déterminé à atteindre l'Europe par cet itinéraire.

[Notes d'un membre de la délégation, Répondant #7, Guinée Conakry]

MSF a également signalé qu'au mépris de toutes les conventions internationales et lois nationales, la police marocaine a procédé à l'expulsion de 6 mineurs en 2011, puis de 35 enfants et 45 mineurs en 2012. Lors de son séjour à Maghnia, le REMDH a enregistré au moins un mineur non-accompagné rencontré dans les camps qui a été expulsé vers l'Algérie par la police marocaine. Il s'agissait d'un garçon de 17 ans originaire de Guinée-Conakry qui avait quitté le pays à l'âge de 12 ans à cause des maltraitances infligées par une famille d'accueil après le décès de sa mère. Avant d'arriver en Algérie, il a vécu quatre ans au Sénégal, puis s'en rendu au Maroc via la Mauritanie. Il a tenté de rejoindre le territoire espagnol de Ceuta pour atteindre l'Europe, mais a été arrêté par la police et expulsé à la frontière. Son expérience témoigne également des difficultés rencontrées par les mineurs face aux autres migrants.

*J'ai été attrapé à Tanger. C'est un bus qui nous a amené. Le bus il était plein...Ils nous ont laissé à la frontière et ils nous ont dit de marcher [dans la direction de Maghnia]. C'était dans la nuit. Il y avait des gens [migrants] qui connaissaient la route. Mais eux aussi ils voulaient que je paie de l'argent pour les suivre. Moi j'ai fait une erreur et j'ai dit que c'était la première fois, j'avais oublié que je devais dire que je connais la route. Mais quand tu dis que tu ne connais pas ils ne vont pas te laisser venir avec eux comme ça, ils vont te demander de l'argent, s'ils s'aperçoivent que tu ne connais pas la route. Ici c'est comme ça, ils me disent, c'est la loi d'Oujda. Je dis d'accord, alors j'ai poursuivi ceux qui partaient vers Oujda. (...)Après j'ai demandé où se trouve la Fac. Une fois que je suis arrivé là aussi ils m'ont demandé si j'étais déjà passé par là, ils m'ont dit non. C'est là aussi qu'ils m'ont demandé de l'argent, le droit du ghetto pour rester dans la communauté. Ils m'ont dit 400 Dirham, pour rester là. J'ai dit non, moi je n'ai absolument rien, et ils voulaient me fouiller !*  
[Répondant #7, Guinée Conakry]

Les entretiens ont également démontré que les jeunes migrants ne connaissent ni la possibilité d'accéder au HCR, ni les procédures pour faire une demande de statut de réfugié. Ce manque d'information n'est cependant pas le seul obstacle empêchant les mineurs de se rendre aux bureaux du HCR d'Alger. Comme évoqué plus haut, Maghnia demeure identifiée comme une zone de transit et même si les durées de séjour peuvent varier de quelques jours à plusieurs mois, les migrants ne projettent pas d'y rester plus longtemps que nécessaire. D'ailleurs, ceux qui envisagent de rester en Algérie ne choisissent pas de s'installer à Maghnia, ils préfèrent emménager à Oran ou à Alger, tandis que les autres poursuivent leur voyage au Maroc et en Europe.

L'accès à l'éducation est également directement lié à cette dimension transitoire. Du fait de la mobilité permanente ainsi que des conditions de vie rudes et instables, les mineurs et les jeunes adultes interrogés par le REMDH à Maghnia ont très peu de possibilités d'accéder à une quelconque forme d'éducation après avoir quitté leur pays. Certains d'entre eux ayant séjourné dans un pays plus longtemps que quelques semaines ont pu suivre des cours du soir ou apprendre un métier par le biais d'une formation professionnelle informelle, mais aucun n'a indiqué avoir eu cette possibilité à Maghnia.

## Conclusion

Il y a dix ans, les flux migratoires progressaient essentiellement dans une seule direction: de Maghnia vers Oujda. Toutefois, le contrôle accru des frontières sud de l'Europe et la mise en œuvre d'accords de réadmission entre les états européens et leurs voisins du Sud – tels qu'entre le Maroc et l'Espagne – ont fait croître les flux progressant en sens inverse. Pour de nombreux migrants et réfugiés, Maghnia représente aujourd'hui à la fois une étape sur leur long parcours et un décevant lieu de retour lorsqu'ils sont expulsés, ou dont ils repartent pour tenter de poursuivre leur itinéraire.

Les deux missions menées par le REMDH ont permis d'établir une première vue d'ensemble de la situation des migrants et des réfugiés subsahariens à Maghnia, qui devrait être approfondie par d'autres recherches. Les résultats de ces missions et les témoignages ont mis en lumière les conditions de vie drastiques de cette population en transit et particulièrement vulnérable : les expulsions réalisées dans des conditions dangereuses – notamment de femmes enceintes, de mineurs non accompagnés et d'autres catégories de personnes en quête de protection –, les arrestations et la détention arbitraires, les actes de violence physique et d'autres abus par les autorités algériennes, les pauvres conditions d'hygiène, l'accès limité aux soins de santé, à un logement, ou encore les conditions de travail des migrants, très souvent en proie à l'exploitation. Parmi celles et ceux qui pourraient obtenir le statut de réfugié, beaucoup ne sont pas informés de leurs droits, ou ne voient pas l'intérêt de demander l'asile dans le contexte algérien actuel, où une reconnaissance par le HCR ne garantit pas pour autant le respect des droits économiques et sociaux élémentaires.

Le caractère transitoire de la situation des migrants et des réfugiés de Maghnia complique l'évaluation de leurs besoins. Dans leur grande majorité, ceux qui vivent à Maghnia n'envisagent pas de s'installer de façon permanente dans la ville ou sa périphérie, ils espèrent plutôt emménager au Maroc ou en Europe. Ceux qui finissent par se résoudre

à vivre en Algérie choisissent d'autres villes, telles qu'Alger ou Oran, qui offrent une plus grande sécurité et de meilleures conditions de vie (même si elles restent précaires). Ceci explique que le HCR et les organisations humanitaires ne ciblent que rarement les populations passant par Maghnia, puisque la nature transitoire de leur présence indique qu'elles n'ont pas l'intention d'établir de demande d'asile ni de scolariser leurs enfants. Cela se vérifie également de l'autre côté de la frontière, à Oujda.

Indépendamment de la durée de séjour, il est manifeste que l'accès aux soins médicaux est l'un des besoins essentiels immédiats. Dans ce contexte, il est particulièrement alarmant qu'aucune organisation humanitaire apportant une aide médicale ne soit présente dans la ville ou sa périphérie. Le besoin d'assistance médicale se fait d'autant plus ressentir depuis que MSF a quitté Oujda – où un grand nombre de migrants et de réfugiés étaient soignés, dans une certaine mesure, au cours de leur voyage.

Le phénomène d'externalisation par lequel l'UE déplace la surveillance de ses frontières vers le sud, et la fermeture des frontières qui l'accompagne, complexifient considérablement les itinéraires migratoires. Cela pourrait également obliger les migrants à s'installer plus durablement dans des lieux initialement utilisés comme simples étapes de transition, y compris en Algérie. La présence du HCR et des organisations sur le terrain en Algérie devient alors extrêmement nécessaire, et les autorités algériennes doivent faciliter leur accès à Maghnia.

En septembre 2013, dans leurs rapports respectifs, le Comité onusien sur les droits des travailleurs migrants et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ont rendu leurs conclusions et ainsi fermement recommandé au Maroc d'entreprendre des réformes et de revoir son approche migratoire. Alors que la réponse des autorités marocaines semble aller dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des populations migrantes à Maghnia et à Oujda, dans les faits, il faudra attendre que ces déclarations se concrétisent par des mesures politiques et législatives renforçant les droits des migrants et des réfugiés.

En parallèle, la pression exercée par l'UE et ses Etats membres sur ses voisins du Sud de la Méditerranée pour la signature d'accords de réadmission, dans le cadre de leur lutte contre l'immigration irrégulière –qui n'est pas conditionnée au plein respect des droits de l'Homme– menace de surseoir les progrès enregistrés dans le domaine de l'immigration et de l'asile dans le Nord de l'Afrique.

Dans ce contexte, le respect des engagements internationaux n'est pas seulement de la responsabilité des autorités algériennes et marocaines, mais c'est aussi à l'Union européenne et à ses Etats membres de



s'assurer que le respect des droits des migrants et des réfugiés soit au centre de tout accord de coopération avec les Etats tiers.

## Recommandations

A la lumière de la situation décrite à Maghnia et de la situation générale à la frontière telle que dépeinte par d'autres ONG ou organisations de la société civile présentes à Oujda et en différents autres lieux du Maroc, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme émet les préconisations suivantes.

### Aux autorités nationales algériennes

- Modifier la législation actuelle concernant l'entrée, le séjour et la circulation des étrangers ainsi que l'immigration irrégulière (loi n° 08-11 du 25 juin 2008 et loi n°09-01 du 8 mars 2009) de façon à :
  - » appliquer efficacement et sans exception les textes internationaux déjà ratifiés par le pays, tels que la Convention de Genève sur les statuts des réfugiés et son Protocole, ainsi que la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille;
  - » dépenaliser l'aide humanitaire et toute autre forme d'assistance apportée aux migrants irréguliers;
- Faire adopter en urgence une législation nationale portant sur l'asile en ligne avec les conventions internationales ratifiées par l'Algérie ;
- Interdire aux services de sécurité et aux autorités administrative d'expulser des réfugiés sous la protection du HCR et les migrants vulnérables (mineurs, femmes enceintes, personne ayant de besoin de soins médicaux);
- Juger et sanctionner les personnes appartenant à des services de sécurité, à l'armée ou à la police qui se rendent coupables de maltraitance envers les migrants, c'est à dire de mauvais traitements, de violence physique ou psychologique, de vols, de mise à sac de camps;
- Mettre en œuvre une campagne de régularisation des migrants en situation irrégulière en Algérie, avec un soin particulier apporté à la situation des mineurs et des nouveau-nés – en possession ou non d'un certificat de naissance ou enregistrés sous une fausse nationalité;
- Adopter des mesures juridiques et humanitaires ad hoc pour les réfugiés et les migrants maliens entrés en Algérie par la frontière du sud aujourd'hui fermée;
- Élaborer, éventuellement avec le Croissant Rouge algérien, un dispositif d'aide médicale dans la région de Maghnia ciblant les migrants, avec un soin particulier adressé aux femmes et aux mineurs;

- Autoriser les ONG et les organisations de la société civile à intervenir dans la région et assurer l'accès et l'intervention du HCR sur tout le territoire algérien
- Mettre en place une politique d'immigration favorable aux intérêts de l'Algérie et des pays limitrophes

#### **Aux autorités nationales marocaines**

- S'abstenir de reconduire à la frontière algérienne les réfugiés et les migrants en situation de vulnérabilité (mineurs, femmes enceintes, personnes ayant besoin de soins médicaux);
- Bannir les conduites abusives et les mauvais traitements à l'encontre des migrants dans la région frontalière, à Oujda et dans la région de Nador;
- Juger et sanctionner les personnes appartenant à des services de sécurité, à l'armée ou à la police qui se rendent coupables de maltraitance envers les migrants, c'est à dire de mauvais traitements, de violence physique ou psychologique, de vols, et autres;
- Mettre en œuvre les recommandations avancées dans le rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi que du Conseil national des droits de l'Homme concernant les droits des migrants et réfugiés.

#### **A l'Union européenne et ses Etats membres**

- Mettre fin à sa politique d'externalisation des contrôles migratoires et corriger l'approche sécuritaire de sa politique de gestion des migrations;
- S'abstenir de mettre en œuvre avec l'Algérie des accords de migration et des projets qui puissent entraîner des violations des droits des migrants et des réfugiés;
- S'abstenir de mettre en œuvre l'accord de réadmission prévu dans le Partenariat de Mobilité signé avec le Maroc qui comprend la réadmission des ressortissants de pays tiers, compte tenu des conditions dans lesquelles les expulsions sont effectuées à la frontière algérienne et des violations des droits des migrants et réfugiés dans le pays
- Mettre fin aux pratiques de refoulement et aux abus et violences exercés par les garde-frontières sur la frontière entre l'Espagne et le Maroc, en particulier à Ceuta et Melilla
- Soulever la question des conditions d'accueil des réfugiés en Algérie à l'occasion des réunions mixtes avec les autorités de l'État et encourager le respect des droits des migrants et des réfugiés par le biais de sa Politique Européenne de Voisinage;
- Développer une coopération avec l'Algérie et le Maroc basée sur une mise en œuvre concrète de l'approche « donner plus pour recevoir plus » servant à renforcer le respect des droits de l'Homme, et en

particulier, des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans les états tiers.

#### **A l'Organisation des Nations Unies**

##### *Au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants*

- Faire une demande auprès des autorités algériennes et marocaines afin de mener une mission d'observation en Algérie et au Maroc et plus particulièrement dans la zone frontalière entre les deux pays, ainsi qu'au sud de l'Algérie, aux frontières avec le Niger et le Mali.

##### *Au HCR*

- Actions à court terme
  - » Organiser des visites de terrain régulières dans la zone frontalière afin d'y enregistrer directement les demandes d'asile;
  - » Informer les communautés migrantes installées à la frontière des procédures d'asile et de leurs droits;
  - » Assurer que les procédures d'enregistrement prennent en compte les vulnérabilités des réfugiés en Algérie et n'entravent pas leur possibilité de présenter une demande d'asile.
- Actions à long terme
  - » Assurer une présence régulière et effective du HCR aux environs de Maghnia ainsi qu'à Oujda;
  - » Renégocier les accords signés avec le gouvernement algérien de façon à permettre au HCR de se déplacer librement sur le territoire;
  - » Former les forces de l'ordre aux mécanismes de protection internationale, aux obligations juridiques qui en découlent et au principe de non-refoulement;
  - » Former les médiateurs locaux présents dans les communautés migrantes au rôle du HCR et à ses procédures, de façon à en étendre l'action auprès des migrants en transit.

#### **Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'asile, Migrants et Personnes Déplacées de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine**

- Entreprendre une mission d'enquête en Algérie et au Maroc, en portant une attention particulière à la zone frontalière entre les deux pays, ainsi qu'au sud de l'Algérie, aux frontières avec le Niger et le Mali;
- Soumettre un rapport sur la situation des réfugiés et migrants en Algérie et au Maroc lors de la prochaine session ordinaire de la Commission Africaine, et exhorter ces deux pays à respecter leurs obligations internationales et à mettre fin aux abus envers les populations migrantes.

## **A la société civile algérienne et aux syndicats**

Actions à entreprendre:

Ciblant les migrants et réfugiés

- Informer ceux qui pourraient bénéficier du statut de réfugié, des dispositifs de protection internationale et de leurs procédures d'accès;
- Établir une relation de confiance mutuelle et de respect avec les communautés migrantes;
- Organiser un réseau de militants, de juristes et d'experts techniques pour soutenir les communautés migrantes établies à Maghnia;
- Favoriser l'accès des migrants et des réfugiés à la justice et, dans le cas d'atteinte à leurs droits, soutenir leurs actions à l'encontre des individus ou des agents de l'État ;
- Mettre en place des programmes offrant des soins de santé aux migrants et réfugiés à Maghnia et aux alentours.

Ciblant la communauté nationale

- Alerter et sensibiliser la population algérienne aux conditions de précarité matérielle et juridique des migrants, en particuliers ceux en situation irrégulière;
- Dénoncer l'exploitation des travailleurs migrants pas des entrepreneurs locaux ou des individus;
- Encourager certaines catégories professionnelles (médecins et autres professionnels de la santé, personnel administratif hospitalier, chauffeurs de taxi et d'autres moyens de transport) à respecter les droits des migrants, ceux découlant du statut de réfugié et à prêter attention aux besoins spécifiques de cette population vulnérable en concevant des outils de formation et de communication, en étroite collaboration avec les syndicats de ces différentes catégories professionnelles;
- Attirer l'attention des médias nationaux pour qu'ils suivent la situation des migrants et réfugiés, et contribuent ainsi à la sensibilisation de l'opinion publique.

Ciblant le gouvernement algérien et le parlement algérien

- Elaborer des outils et des actions de plaidoyer concernant les aspects de la législation nationale qui devraient être amendés, et les comportements problématiques des autorités;

**A la communauté internationale**

- Exercer, à travers une stratégie de plaidoyer au niveau international, une pression sur le gouvernement algérien afin qu'il n'entrave pas l'action des ONG dans la zone frontalière et plus généralement en Algérie;

- Présenter aux médias la situation hautement critique des migrants de Maghnia et le comportement raciste des autorités civiles et militaires;
- Coopérer avec les acteurs locaux pour mener des campagnes de sensibilisation sur la situation des migrants et des réfugiés dans les régions frontalières, tout en leur apportant les services de base, en particulier des soins de santé à ceux affectés de blessures graves et de maladies chroniques;
- Avec l'aide de toutes les organisations algériennes et des syndicats œuvrant sur la question des droits des migrants, rédiger un rapport, ou participer à sa rédaction, à destination du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants.
- Demander officiellement au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, une mission d'observation en Algérie, en portant une attention particulière à la zone frontalière entre le Maroc et l'Algérie, ainsi qu'aux frontières sud de l'Algérie avec le Niger le Mali.

## Références

Bensaad A.

2008 "Les migrations subsahariennes en Algérie", CARIM Rapport de Recherche 2008/1, Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), European University Institute (EUI).

Collyer M.

2007 «In Between Places: Undocumented Sub-Saharan Transit Migrants in Morocco.» *Antipode* 39 no. 4, 2007: 620-635.

Comitato per lo Sviluppo dei Popoli (CISP)

2008 "Les migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie : caractéristiques, profils et typologie", rapport en collaboration avec l'Association pour l'Aide, la Recherche et le Perfectionnement en Psychologie (SARP).

Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)

2012 "Fiche de renseignements: Algérie", *Asile et migrations dans le Maghreb*.

Ferhi S.

2008 "Maghnia est-elle «la petite Sangatte» algérienne?" Colloque international "terrains d'asile, corps, espaces, politiques", 18-20 septembre 2008, Paris.

Haas de H.

- 2011 “North Africa in Transition: Mobility, Forced Migration and Humanitarian Crises”, compte-rendu de l’atelier éponyme organisé par le International Migration Institute et le Refugee Studies Centre, le 6 mai 2011. Mis en ligne le 25 juillet 2013.
- 2008 “Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends”, rapport de l’OIM.
- 2007a “The Myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union.” IMI research report, International Migration Institute (IMI), Université d’Oxford.
- 2007b “North African migration systems: evolution, transformations and development linkages”, International Migration Institute (IMI) Working Paper No.6, Université d’Oxford.

Jesuit Refugee Service (JRS)

- 2011 “I don’t know where to go. The experience of migrants living in Algeria and Morocco”, rapport du JRS.

Laacher S.

- 2010 “Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc”, Etude N°188, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Liberti S.

- 2008 *A sud di Lampedusa*, Minimum Fax, Rome

Médecins sans frontières (MSF)

- 2013 “Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l’Europe. Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc”, rapport de MSF.
- 2010 “Sexual Violence and Migration. The hidden reality of Sub-Saharan women trapped in Morocco en route to Europe”, rapport de MSF.

Migreurop

- 2009 « Les frontières assassines de l’Europe », Rapport sur les violations des droits humains aux frontières.

United Nations Office on Drugs and Crimes (UNODC)

- 2012 “Smuggling of migrants into, through and from North Africa”, rapport du UNODC.

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

- 2013 UNHCR Global Report 2012, Algeria.





## Annexe 1

## Présentation des communautés migrantes de Maghnia

CAMPS	VISITE DU REMDH ET RENCONTRE AVEC LE CHAIRMAN	NOMBRE DE PERSONNES (ESTIMATION)	LOCALISATION	REMARQUES
SENEGAL	Oui	40-50	Vallons	Grande communauté, présence de mineurs, moyenne d'âge très basse (20-22 ans)
GAMBIE	Oui	30	Vallons	De nombreux migrants sont illettrés, et sont à peine plus âgés que le groupe précédent (30 ans d'âge moyen)
GUINEE CONAKRY	Oui	40	Vallons, près de la communauté gambienne	Présence de mineurs dans la communauté
GHANA	Non	40-50	Vallons	La plupart des migrants sont âgés de 20 à 30 ans
COTE D'IVOIRE	Oui	40-50	Vallons, près du camp sénégalais	Communauté relativement récente, la plupart des personnes sont arrivées en 2011. L'âge moyen est de 25 ans. Présence de mineurs et de potentiels réfugiés
NIGERIA	Non	100-110	Vallons, très éloigné des autres communautés	Il s'agit de la plus grande communauté se trouvant à Maghnia et l'une des plus anciennes (présence de femmes très probable)
CAMEROUN	Non	100	Situé dans la banlieue de la ville	L'une des communautés les plus anciennes et les plus grandes. Présence de femmes ; une partie de cette population se trouve en ville dans les chantiers de construction, l'autre partie dans la vallée
MALI #1	Non	90-120	Vallons	
MALI #2	Non	100-110	Dispersés dans les champs environnants et dans la ville	
RDC	Non	10-15	Dispersés dans les champs environnants	
BURKINA FASO	Rencontre avec le chairman	15-20	Pas de véritable camp, les migrants sont dispersés dans les champs environnants.	

## Annexe 2

## Liste des répondants

	Entretien enregistré	Nationalité	Age
1	Non	Gambie	Début vingtaines
2	Oui	Mali	Fin vingtaines
3	Oui	Guinée Bissau	Mi vingtaines
4	Oui	Guinée-Conakry	Début trentaines
5	Oui (en partie)	Guinée-Conakry	Mineur non-accompagné
6	Oui	Guinée-Conakry	Mineur non-accompagné
7	Oui	Guinée-Conakry	Mineur non-accompagné
8	Non	Guinée-Conakry	Mineur non-accompagné
9	Non	Guinée-Conakry	Début vingtaines
10	Oui	Cameroun	Fin vingtaines
11	Non	Cameroun	Fin vingtaines
12	Oui	Cameroun	Fin vingtaines
13	Oui	Côte d'Ivoire	Fin vingtaines
14	Oui	Côte d'Ivoire	Mineur
15	Oui	Mali	Fin vingtaines
16	Non	Sénégal	Adolescence, peut-être mineur
17	Oui	Sénégal	Début vingtaines
18	Oui	Sierra Leone	Début vingtaines

Itinéraire	Temps passé à Maghnia	Expulsion
N/A	Quelques jours	Oui, vers l'Algérie (une fois)
Mauritanie–Maroc–Algérie	Quelques semaines	N/A
Mali–Algérie–Maroc–Algérie	Trois mois en 2012 et quatre mois en 2013	Oui, vers l'Algérie (une fois)
Sénégal–Gambie–Mauritanie–Niger–Algérie–Maroc–Algérie	Quatre mois	N/A
Burkina Faso–Niger–Mali–Algérie	Quelques semaines	Non
Mali–Burkina Faso–Niger–Libye–Algérie–Maroc–Algérie	Quelques semaines	N/A
Sénégal–Mauritanie–Maroc–Algérie	Un mois et demi	Oui, vers l'Algérie (une fois)
Nigeria–Niger–Algérie	Quelques jours	Non
N/A	Quelques semaines	Oui, vers l'Algérie (plus d'une fois)
Niger–Algérie–Maroc–Algérie	Moins de deux mois	Oui, vers Algérie (plus d'une fois)
Algérie–Maroc–Algérie	Deux ans à la frontière par intermittence	Oui, vers le Maroc (plus d'une fois)
Algérie–Maroc–Algérie	Deux ans à la frontière par intermittence	Oui, vers le Maroc (plus d'une fois)
Mali–Mauritanie–Maroc–Algérie	Deux mois	Oui, vers l'Algérie (une fois)
Mali–Mauritanie–Maroc–Algérie	Deux mois	N/A
Mauritanie–Maroc–Algérie	Quelques semaines	N/A
Niger–Algérie	Trois mois	N/A
Mauritanie–Maroc–Algérie	Quelques semaines	Oui, vers l'Algérie (plus d'une fois)
Côte d'Ivoire–Ghana–Nigeria–Niger–Algérie–Maroc–Algérie	Quelques semaines	Oui, vers l'Algérie (une fois)

Portugal

Ce rapport est publié grâce au généreux soutien de l'Agence danoise d'aide au développement international (Danida) et de l'Agence internationale suédoise de coopération au développement (Sida).

Danida



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK  
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME  
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN  
DES DROITS DE L'HOMME

Vestergade 16 - 1456

Copenhague K - Danemark

Téléphone +45 32 64 17 00 -

Télécopie +45 3264 17 02

[www.euromedrights.org](http://www.euromedrights.org)